

L'UNION DE FAIT ET LE MARIAGE AU QUEBEC : ANALYSE DES DIFFERENCES ET DES SIMILITUDES

Hélène BELLEAU

INRS Urbanisation, Culture et Société

Inédits / Working paper, n° 2007-2

NOVEMBRE 2007

L'union de fait et le mariage au Québec : analyse des différences et des similitudes

Hélène BELLEAU

Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société Responsabilité scientifique : Hélène Belleau helene.belleau@ucs.inrs.ca
Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société

Inédits, collection dirigée par Mario Polèse : mario.polese@ucs.inrs.ca
Institut national de la recherche scientifique
Urbanisation, Culture et Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3

Téléphone : (514) 499-4000 Télécopieur : (514) 499-4065

www.ucs.inrs.ca

Ce rapport d'expertise a été mandaté par Goldwater, Dubé dans le cadre d'une cause constitutionnelle qui remet en question l'absence d'encadrement juridique de l'union de fait.

© Tous droits réservés à l'auteure.

TABLE DES MATIÈRES

	Liste	des fig	ures	iv
1.	FAIT	S SAII	_LANTS	1
2.			ATION DES ENQUÊTES SUR LESQUELLES SE BASE LE RAPPORT	5
3.	VIVA	ANT EN	RENCES ET LES SIMILITUDES ENTRE LES COUPLES N UNION DE FAIT ET LES COUPLES MARIÉS : ATION DE LA LITTÉRATURE ET DES ANALYSES	7
	3.1	Caract 3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5 3.1.6 3.1.7 3.1.8 3.1.9	éristiques sociodémographiques des unions de fait et des mariages. Évolution du mariage et de la cohabitation au Québec	7 . 10 . 14 . 16 . 23 . 27
	3.2	Les co 3.2.1 3.2.2 3.2.3 3.2.4	mposantes de l'engagement conjugal	. 32 . 33 . 37
	3.3	La ges 3.3.1 3.3.2 3.3.3	tion de l'argent comme révélateur des normes et valeurs conjugales « Négociations » conjugales au sein des ménages Les modes de gestion, le statut matrimonial et le revenu	. 39 . 42
CC	ONCL	USION	I GÉNÉRALE	47
DII			11E	40

Liste des figures

Figure 1	Proportion de personnes en couple vivant en union libre, selon l'âge et le sexe, Québec, 1981 et 2001	8
Figure 2	Population mariée légalement et population vivant en union libre, Québec, 1981-2001	9
Figure 3	Proportion des couples vivant en union libre, Québec, 1981-2001	9
Figure 4	Proportion de célibataires vivant en union libre selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001	10
Figure 5	Proportion des couples en union libre par région administrative, Québec, 2001	11
Figure 6	Types d'union selon le lieu de naissance par lieu de résidence, résidents du Québec	12
Figure 7	7 Types d'union selon le lieu de naissance par lieu de résidence, résidents d'autres provinces	
Figure 8	Proportion des femmes en union libre selon l'âge, Québec, 1981-2001	13
Figure 9	Proportion des hommes en union libre selon l'âge, Québec, 1981-2001	14
Figure 10	Répartition des types d'union selon le rang de l'union, Québec, reste du Canada, 2001	15
Figure 11	Proportion de divorcés vivant en union libre selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001	
Figure 12	Proportion d'unions libres selon le groupe d'âge et le rang de l'union, Québec et Canada, 2001	
Figure 13	Proportion de naissances hors mariage, Québec et Norvège, 1950-2005	17
Figure 14	Répartition des familles avec enfants de moins de 25 ans selon la structure, Québec, 1981 et 2001	
Figure 15	Proportion des naissances hors mariage, de père non déclaré et de mère seule, Québec, 1951-2005	19
Figure 16	Nombre moyen d'enfants de moins de 25 ans des femmes en couple avec enfants selon l'état matrimonial et l'âge, Québec, 2001	20
Figure 17	Proportion d'enfants ayant des parents en union libre selon l'âge, Québec, 2001.	21
Figure 18	Proportion des naissances hors mariage selon le rang, Québec, 1976-2005	22
Figure 19	Proportion de naissances hors mariage par région administrative, Québec, 1976-2005	23
Figure 20	Taux de divortialité selon la durée du mariage, 2002	24
Figure 21	Taux de nuptialité et indice synthétique de divortialité, Québec 1969 à 2003	25
Figure 22	Âge à la séparation d'unions libres ou de mariages, Québec (2001)	26
Figure 23	Indice synthétique de divortialité, quelques États, 2003 et 2004	26
Figure 24	Penser pouvoir vivre en union libre selon le revenu personnel et la région	27
Figure 25	Penser pouvoir vivre en union libre selon le sexe et la région, 2001 Réponses des personnes n'ayant pas une relation amoureuse stable Pensent pouvoir vivre en union libre	20
Figure 26	Penser vivre en union libre selon le sexe et la région, 2001 Réponses des personnes ayant une relation amoureuse stable Pensent qu'ils vivront en union libre	
Figure 27	Penser pouvoir vivre en union libre selon le groupe d'âge et la région	
0	,	-

1. FAITS SAILLANTS

- Au Québec, les unions de fait sont plus répandues qu'au Canada et qu'ailleurs dans le monde. Ces unions sont plus stables et plus fécondes également. Sous divers aspects, les mariages et les unions de fait au Québec se ressemblent beaucoup et c'est ce qui amène plusieurs chercheurs à dire que le Québec devance largement les autres provinces au chapitre de l'institutionnalisation de la cohabitation au pays.
- Plus on s'éloigne de la métropole qui est très cosmopolite, plus le nombre de couples vivant en union libre est important. Ainsi, on retrouve dans les régions à forte majorité canadienne-française une plus grande proportion d'unions de fait.
- Au Québec, près de 60 pour cent des enfants naissent en dehors des liens du mariage.
- Les unions de fait sont plus fragiles que les mariages, car moins de la moitié des relations entre cohabitants ont survécu après trois ans. Néanmoins, l'écart entre mariage et union de fait est nettement moins important au Québec qu'ailleurs au Canada dans le cas des premières cohabitations.
- Les données sur les intentions de se marier ou de vivre en union libre montrent qu'au Québec, contrairement au reste du Canada, l'union libre est davantage un substitut au mariage d'un prélude à celui-ci.
- Les hommes sont plus enclins à penser pouvoir vivre en union libre que les femmes. Toutefois, l'écart entre les genres s'annule lorsque les répondants vivent dans une relation amoureuse stable avec quelqu'un vivant dans un autre domicile. D'autres études sont requises pour expliquer ce phénomène.
- Plus le revenu augmente, tant chez les hommes que chez les femmes, plus les partenaires se disent favorables à vivre en union libre. Cette tendance est plus marquée chez les femmes québécoises.
- D'un point de vue qualitatif, les parcours des cohabitants qui se marient à l'église semblent très proches de ceux qui se marient civilement et de ceux qui cohabitent et envisagent la fondation d'une famille.
- Les couples négocient la forme du lien mais les points de vue exprimés sont souvent divergents entre eux. Le mariage garde une certaine valeur, surtout pour les femmes. Il apparaît clairement à la lumière des enquêtes qualitatives que le « choix » de se marier ou non, n'est pas nécessairement partagé par les deux conjoints.

- Plusieurs associent le mariage à la venue des enfants et bon nombre de cohabitants voient cette dernière comme une alternative au mariage. L'enfant, parce qu'il crée le lien, symbolise la confiance accordée à l'autre, le projet de vie qui s'inscrit dans la durée.
- Au Québec, les effets légaux du mariage semblent le plus souvent absents des éléments pris en compte dans la décision de s'unir ou non maritalement.
- On observe une méconnaissance profonde des droits et obligations liés à la vie conjugale chez les conjoints mariés et cohabitants. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui se croient encadrés par les mêmes droits que les gens mariés
- Quelle que soit la forme d'union choisie, celle-ci repose davantage sur l'engagement amoureux que sur l'idée de « contrat » et d'obligation. La dimension légale existerait dans l'esprit de plusieurs avant tout pour le jour de la rupture. Or, cette éventualité est rarement envisagée par les individus vivant une relation de couple, car elle va à l'encontre de l'idéal amoureux qui repose sur la continuité de la relation et la confiance mutuelle des partenaires.
- La reconnaissance sociale du couple passe d'abord par le langage. Or, force est de constater qu'au Québec, les membres du couple utilisent souvent comme synonymes les termes de « blonde » et de « chum » ou de conjoint/te pour parler de leur concubin(e), de leur fiancé(e) ou de leur époux/se.
- L'emprise du religieux sur la conjugalité s'est considérablement affaiblie et les normes définissant l'union des couples se sont évanouies en faveur de choix individuels en marge des institutions. Les pratiquants se marient plus souvent alors que les non-pratiquants choisissent davantage la cohabitation.
- De manière générale, on constate que les couples discutent peu entre eux des questions financières. L'un des sujets de discussion concerne la répartition des dépenses dites collectives et celles considérées personnelles et particulièrement la « réserve ».
- Hommes et femmes semblent avoir souvent des conceptions différentes du salaire. Pour les premiers il s'agit d'un revenu personnel dont ils mettent une partie seulement en commun pour le ménage alors que les secondes tendent à considérer leur revenu d'abord comme familial et le collectivisent davantage.
- Lorsque le conjoint gagne plus que sa conjointe, la logique du partage des dépenses comme mode de gestion de l'argent prévaut le plus souvent (10/16) et on constate des écarts parfois importants dans le niveau de vie des conjoints au sein d'un même ménage.

- Parmi les couples en union de fait où les femmes gagnent davantage que leur conjoint, on retrouve une plus grande proportion de ménages (12/15) mettant en commun leurs avoirs, ce qui tend à réduire les inégalités au niveau du standard de vie des deux conjoints.
- L'arrivée des enfants frappe plus durement la situation économique des femmes que celle des hommes.
- Les couples dont l'apport économique de chacun des conjoints est similaire gèrent de la même manière leurs avoirs qu'ils soient mariés ou non.
- Ce sont les femmes, mariées ou non, qui expriment davantage d'insatisfaction face à l'organisation financière du couple. Le fait de gagner moins que leur conjoint, phénomène lié à des causes structurelles, amène généralement les femmes à limiter leurs dépenses personnelles et place ces dernières dans une situation désavantageuse pour « négocier » avec leur conjoint. Les femmes qui gagnent moins sont plus réticentes à critiquer les choix de leurs conjoints lorsque celui-ci fait des dépenses personnelles qu'elles jugent excessives. Ce double frein, soit par rapport à leurs dépenses personnelles et aux commentaires qu'elles pourraient émettre face aux dépenses personnelles de leur conjoint, est particulièrement présent chez les femmes vivant en union de fait.

2. PRÉSENTATION DES ENQUÊTES SUR LESQUELLES SE BASE LE PRÉSENT RAPPORT

Les données de ce rapport sont tirées de diverses sources :

- Les données statistiques des figures 1 à 5, 8, 9, 11,13 à 19, 21 et 23 proviennent de compilations réalisées par Louis Duchesne de l'Institut de la statistique du Québec. Les données sont tirées essentiellement des recensements produits par Statistique Canada www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/index.htm. Certaines données du recensement de 2006 ont été diffusées au moment de la finalisation du présent rapport. Une seconde version du présent rapport intégrant ces nouvelles données devrait être disponible avant janvier 2008.
- Les figures 6, 7,10, 12, 22, 24 à 27 ont été compilées à partir de l'Enquête sociale générale (2001) de Statistique Canada par Nathalie Vachon, statisticienne à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société. Dans le cadre de cette enquête, des interviews ont été menées auprès d'un échantillon représentatif de 24 000 Canadiens de 15 ans et plus. http://www.statcan.ca/francais/Dli/Data/Ftp/gss_f.htm
- La figure 20 est tirée du document *Le Quotidien*, le 4 mai 2004 de Statistique Canada no. de Cat. 11-0001 XIF, p. 3.
- Les données qualitatives traitant de la gestion de l'argent proviennent de deux enquêtes, l'une financée par le FQRSC (2006-2009) et intitulée « La gestion de l'argent au sein des couples avec de jeunes enfants ». L'autre a été financée par le biais du CRSH (2006) et s'intitule « La gestion de l'argent au sein de deux générations de couples québécois ». Ces deux enquêtes réalisées par Hélène Belleau portent sur la gestion de l'argent au sein des couples vivant dans la province de Québec au Canada. L'objectif général poursuivi était de documenter pour la première fois au Québec, les modes de gestion des jeunes couples depuis le début de leur relation. Les deux enquêtes s'intéressaient aux hommes et aux femmes d'origine canadienne française, vivant en couple, et n'ayant pas connu de rupture depuis leur union, qu'ils soient mariés ou en union de fait. Les couples devaient tous avoir des enfants de cette union. Les entrevues étaient individuelles bien que, dans la moitié des cas, nous ayons rencontré séparément les deux membres d'un même couple afin de pouvoir dégager les perceptions convergentes et divergentes d'une même situation. Cette stratégie visait à rendre compte de situations plus complexes, voire parfois conflictuelles notamment lorsqu'un des conjoints refusait de participer à l'enquête. Les entrevues semi-dirigées étaient d'une durée approximative de 2-3 heures et ont été réalisées à Montréal, Québec et dans la région du Bas-du-Fleuve.

Pour le présent rapport, nous avons analysé les 48 entretiens qui représentent 38 situations de couple différentes. Nous avons rencontré 15 personnes vivant dans des couples où la conjointe gagne davantage que son conjoint, 10 personnes ayant un revenu équivalent à celui de leur conjoint(e) et enfin, 23 personnes vivant dans un couple où la conjointe avait un salaire moindre que celui de son conjoint. Les personnes rencontrées étaient âgées de 25 à 45 ans, avaient dans l'ensemble un niveau de scolarité élevé (plus des 2/3 détiennent un diplôme universitaire) et détenaient un emploi (ou était au chômage ou en congé de maternité). Enfin, les répondants avaient tous au moins un enfant issu de la présente union et la moitié vivait en union de fait alors que l'autre moitié était mariée.

Plusieurs articles de Denise Lemieux et de Léon Bernier sont cités et se basent sur deux enquêtes qualitatives. La première réalisée par Renée Dandurand, Léon Bernier, Denise Lemieux et Germain Dulac, portait sur « Le désir d'enfant: du projet à la réalisation » (CORS, 1994). Cette recherche touchait directement la question du couple et a permis d'amorcer une réflexion sur les particularités du processus de formation et de maintien de l'union dans le Québec actuel et plus largement dans les sociétés dites de modernité avancée. Elle s'appuyait sur 105 entrevues qualitatives. La seconde fut réalisée par Denise Lemieux et Léon Bernier avec la collaboration de Caroline Méthot et s'intitulait « Formation du couple, types d'unions et sens de la conjugalité chez les jeunes couples québécois de 20-35 ans ». Cette recherche qualitative aussi a été réalisée auprès de 40 jeunes couples sans enfant, en union libre ou mariés. Les entretiens auprès des deux conjoints, portaient sur les étapes de formation du couple, la vie quotidienne en cohabitation et enfin, sur le sens de l'union et de l'engagement. La seconde recherche fut réalisée en 1996-1997 auprès de 70 individus (35 couples québécois) cohabitants et mariés. Cette enquête s'intéressait aux étapes de la conjugalité et au sens donné par les conjoints à leur forme d'union. Elle s'appuie sur des récits de vie de personnes vivant en couples, âgés de 20 à 35 ans et n'ayant pas d'enfant de cette union (bien que cinq personnes aient eu un enfant d'une union antérieure). Les répondants sont des résidents de Montréal et de sa banlieue bien que 30 d'entre eux soient nés à l'extérieur de la métropole. Ils étaient surtout francophones de souche, mais six personnes avaient des parents européens et deux étaient des Canadiens anglophones d'autres provinces. Enfin, près de la moitié des couples étaient mariés et presque tous avaient cohabité au préalable.

3. LES DIFFÉRENCES ET LES SIMILITUDES ENTRE LES COUPLES VIVANT EN UNION DE FAIT ET LES COUPLES MARIÉS : PRÉSENTATION DE LA LITTÉRATURE ET DES ANALYSES

3.1 Caractéristiques sociodémographiques des unions de fait et des mariages

3.1.1 ÉVOLUTION DU MARIAGE ET DE LA COHABITATION AU QUÉBEC

Les unions de fait 1 ont connu une progression importante au Québec au cours des dernières décennies. Selon Statistique Canada, les unions de fait ont continué leur progression entre 2001 et 2006 et comptent désormais pour le tiers des couples dans cette province.

Le Québec conserve la tête du peloton pour ce qui est de l'union libre en 2006. En effet, plus du tiers des couples de la province optent pour ce type d'union (34,6 %), une proportion nettement supérieure à celle que l'on observe dans les autres provinces et territoires (13,4 %). (Stat. Can., 2007 : 10.)

Qui plus est:

Cette proportion est également de beaucoup supérieure à celles observées dans plusieurs pays pour lesquels des données récentes sont disponibles, notamment la Suède (25,4 %), la Finlande (23,9 %), la Nouvelle-Zélande (23,7 %) et le Danemark (22,2 %). (Stat Can., 2007 : 36.)

À cet égard, plusieurs auteurs ont souligné que le Québec se distingue des autres provinces canadiennes. Selon Wu:

In Canada, the English-French dualism has been the predominant feature of Canadian demographics throughout the nation's history (Beaujot and McQuillan, 1982; Le Bourdais and Marcil-Gratton, 1996; Pollard and Wu; Wu and Baer, 1996). Our analyses showed strong Quebec/non Quebec patterns throughout the study. Quebecers hold more liberal attitudes towards family issues than other Canadians; cohabitations are more widespread, more stable, and more fertile in Quebec than elsewhere in Canada. These finings provide evidence that Quebec has been leading the country in the institutionalization of cohabitation. They also lend support to a sociological explanation of family change. (Wu, 2000: 156.)

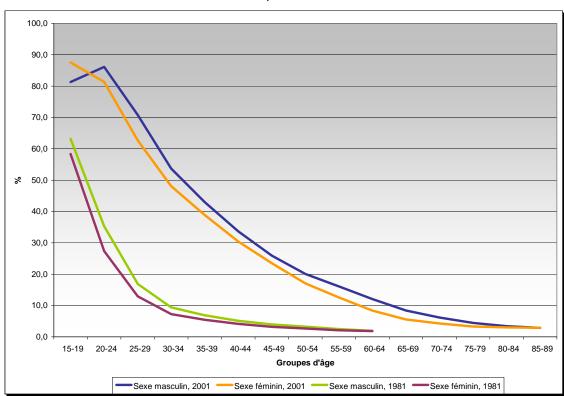
Les données récentes révèlent en effet un accroissement significatif des unions de fait au cours des dernières décennies, tant chez les femmes que chez les hommes. Si la cohabitation demeure particulièrement populaire chez les plus jeunes, nombreux sont

Dans ce texte les termes union de fait et cohabitation sont utilisés comme synonymes. Ils sont définis comme étant des unions de personnes de sexes opposés qui choisissent de vivre ensemble une relation intime sans être légalement unis. (Wu, 2000)

les couples en 2001 qui choisissaient ce mode d'union de manière définitive (figures 1 et 2). Les données de 2006, confirment cette tendance (Stat Can, 2007).

La figure 1 montre clairement une modification dans les comportements des différentes générations avec un accroissement important de la proportion des unions de fait à chaque groupe d'âge. Dans ce contexte, les 25-29 ans de 2001 seront sans aucun doute plus nombreux que leurs aînés à vivre en union de fait quand ils auront atteint la cinquantaine. Comme le révèle la figure 2, on observe une hausse globale des unions de fait au Québec depuis le milieu des années 1980 et inversement une diminution du nombre de mariages depuis le milieu des années 1990.

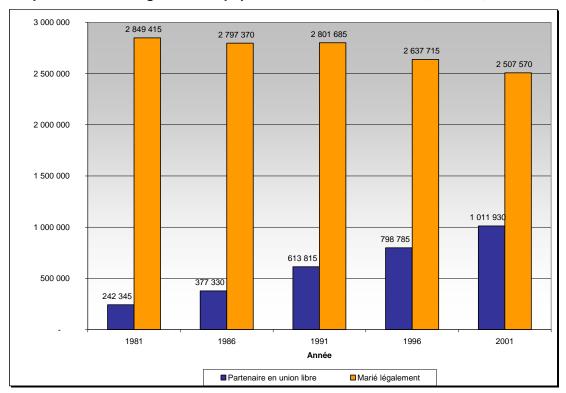
Figure 1
Proportion de personnes en couple vivant en union libre, selon l'âge et le sexe,
Québec, 1981 et 2001



Source: ISQ

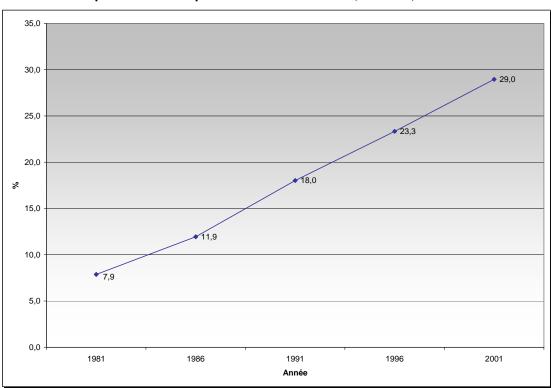
9

Figure 2
Population mariée légalement et population vivant en union libre, Québec, 1981-2001



Source: ISQ

Figure 3
Proportion des couples vivant en union libre, Québec, 1981-2001



Source: ISQ

La proportion de couples vivant en union libre est passée de 7,9 % en 1981 à 28,8 % en 2001 au Québec (figure 3).

La répartition selon l'âge des unions libres de célibataires (figure 4) montre quant à elle que ces unions sont plus fréquentes chez les personnes âgées de 30 à 40 ans, ce qui correspond également à l'âge où de nombreux couples ont des enfants comme nous le verrons un peu plus loin.

50,0 40,0 \$ 30.0 20.0 10,0 0,0 15-19 20-24 25-29 30-34 35-39 40-44 45-49 50-54 55-59 60-64 65+ Groupe d'âge Hommes Femmes

Figure 4
Proportion de célibataires vivant en union libre selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001

Source: ISQ

3.1.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES UNIONS SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

En 2006, près du quart (23,4 %) des unions libres du Canada vivaient à Montréal et à Québec (Stat Can, 2007). Les données sur la répartition géographique des unions libres sur le territoire nous informent de manière indirecte sur l'origine des personnes optant pour le mariage ou la cohabitation. En effet, la figure 5 révèle que plus on s'éloigne de la métropole qui est très cosmopolite, plus le nombre de couples vivant en union libre est important. Ainsi, on retrouve dans les régions à forte majorité canadienne française telles que les Laurentides (36,1) et l'Abitibi-Témiscamingue (37,4) une plus grande proportion d'union de fait alors qu'à Montréal et à Laval cette proportion d'union de fait est respectivement de 24,7 et de 26,3 %.

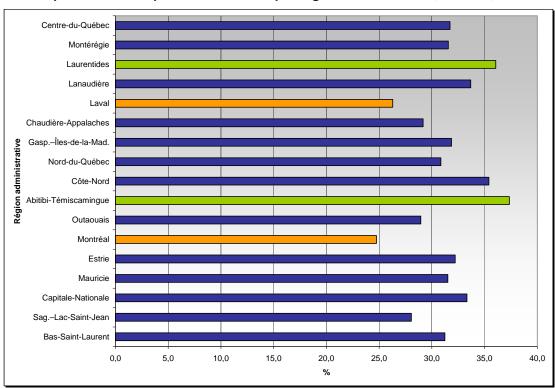
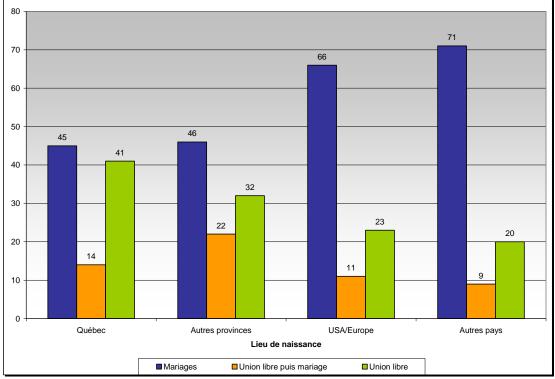


Figure 5
Proportion des couples en union libre par région administrative, Québec, 2001

Source: ISQ

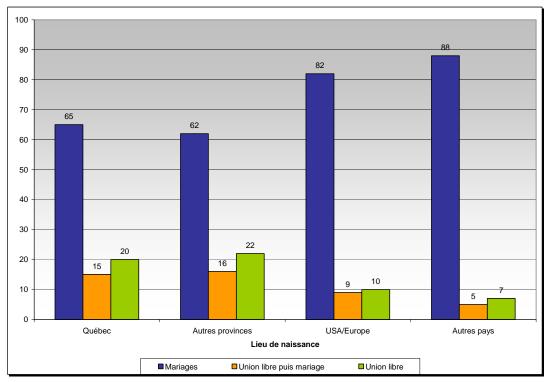
La figure 6 permet de constater d'une part, que le pourcentage des unions libres est nettement plus élevé parmi la population née au Québec comparativement aux personnes nées à l'extérieur du Québec. D'autre part, on observe que le plus faible pourcentage de couples vivant en union libre de manière transitoire n'est pas compensé par les mariages mais par un plus fort pourcentage d'union de fait. Ce constat permet de mettre en relief des comportements différents selon le lieu d'origine des individus mais sans doute aussi la plus grande acceptation sociale de l'union de fait au Québec. En effet, les gens nés au Québec mais vivant à l'extérieur adoptent des comportements très proches de ceux des autres provinces (figure 7).

Figure 6
Types d'union selon le lieu de naissance par lieu de résidence, résidents du Québec



Source: ESG 2001

Figure 7
Types d'union selon le lieu de naissance par lieu de résidence, résidents d'autres provinces



Source: ESG 2001

3.1.3 RÉPARTITION DES UNIONS DE FAIT SELON L'ÂGE

D'un recensement à l'autre, les couples vivent davantage en union libre et la propension à vivre en union libre augmente au sein de chaque groupe de génération. (Bélanger et al. 1999 : 178). Entre 1981 et 1991, les recensements révèlent un déclin du mariage chez les jeunes de 20 à 29 ans. Ces données indiquent également que les jeunes femmes de cette tranche d'âge commencent à vivre en couple plus tôt que les hommes, tendance qui n'est pas propre au Québec mais qui se manifeste aussi en France et aux États-Unis (Bernier, 1996 : 51).

Dans un recueil de textes publié par l'Observatoire jeunes et société, Luce Duval évoque le championnat de l'union libre chez les jeunes. On y relate que « les moins de 35 ans optent pour l'union libre dans des proportions nettement supérieures (51 %) à celles de l'ensemble de jeunes Canadiens (29 %) et des jeunes des pays d'Europe où cette forme d'union est la plus fréquente (Danemark et France) » (Duval, 2000 : 109). Les jeunes québécois inventent de nouvelles façons de vivre en couple, sans rejeter pour autant le mariage dont plusieurs ont recours mais souvent sur le tard.

Les données récentes de l'Institut de la Statistique du Québec montrent également cette tendance générale tant chez les femmes que chez les hommes, bien qu'avec quelques années d'écart.

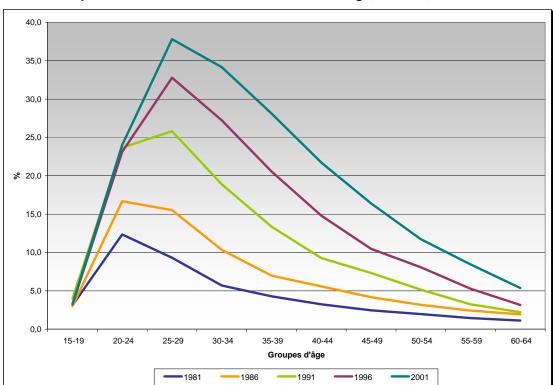


Figure 8
Proportion des femmes en union libre selon l'âge, Québec, 1981-2001

Source: ISQ

40.0 35.0 30.0 25.0 **%** 20,0 15,0 10.0 5,0 0.0 15-19 20-24 25-29 35-39 40-44 45-49 50-54 55-59 60-64 Groupes d'âge 1981 1986 1991 1996 2001

Figure 9
Proportion des hommes en union libre selon l'âge, Québec, 1981-2001

Source: ISQ

3.1.4 Proportion des unions de fait selon l'état matrimonial

Si les mariages peuvent se terminer en divorce ou par le veuvage d'un des conjoints, les unions de fait peuvent aboutir également à un mariage. Une importante littérature s'est penchée sur le sens que revêt la cohabitation pour les partenaires. Certains analysent l'union de fait avant tout comme un prélude au mariage ou une forme de mariage à l'essai, alors que d'autres soutiennent que pour de nombreux couples, la cohabitation est devenue un substitut au mariage. Afin d'éclairer cette question du point de vue des statistiques démographiques, nous examinerons ici, la répartition des types d'union en fonction du rang de l'union.

L'union libre est adoptée d'autant plus fréquemment que le rang de l'union augmente. Par exemple, 29 % des Québécois lors d'une première union choisissent l'union libre. C'est le cas de 69 % des personnes qui vivent au sein d'une seconde union et de 80 % des troisièmes unions ou subséquentes. Le même phénomène est observé dans le reste du Canada mais avec moins d'ampleur, 13 %, 35 % et 49 % respectivement pour les premières, secondes et troisièmes ou ultérieures unions. Les hommes et les femmes ont un comportement similaire quant au choix du type d'union selon le rang ou la région.

100 % 80 % 60 % 40 % 20 % 0 % Canada Canada Québec Québec Canada Québec 1ère union 2e union 3e union **■**mariage ■ union libre->mariage ■ union libre

Figure 10
Répartition des types d'union selon le rang de l'union, Québec, reste du Canada, 2001

Source: ESG 2001

La figure 11 montre que les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à vivre en union libre suite à un divorce. L'écart entre hommes et femmes se creuse lorsque ceux-ci atteignent la mi-trentaine.

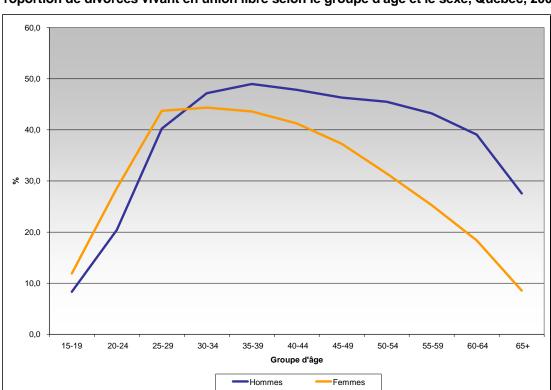


Figure 11
Proportion de divorcés vivant en union libre selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001

Source: ISQ

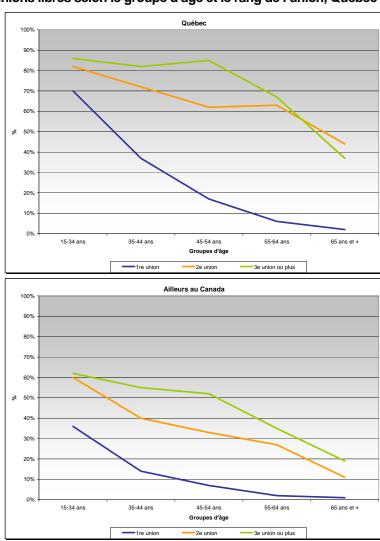


Figure 12
Proportion d'unions libres selon le groupe d'âge et le rang de l'union, Québec et Canada, 2001

Source: ESG 2001

3.1.5 Proportion des enfants nés des unions de fait et des mariages

Le nombre d'enfants nés de parents en union de fait atteint des sommets au Québec. Comme le souligne « Le portrait statistique des familles au Québec » (2005) :

[...] le nombre de familles avec enfants et formées de couples mariés décline, passant de 838 375, en 1991, à 670 255, en 2001. L'inverse se produit chez les familles avec enfants et formées de couples en union libre : leur nombre a presque doublé en une décennie, passant de 133 915 en 1991 à 261 970, en 2001. (MFAC, 2005 : 101.)

En effet, au Québec, plus de 50 pour cent des naissances sont hors mariage comme le révèle la figure suivante qui présente une comparaison entre le Québec et la Norvège.

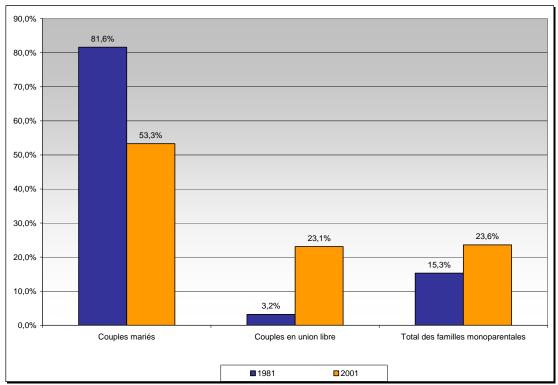
70 60 50 40 20 10 1950 1955 1960 1965 1970 1975 1980 1985 1990 1995 2000 2005 Années

Figure 13 Proportion de naissances hors mariage, Québec et Norvège, 1950-2005

Source : ISQ

La répartition des familles québécoises avec enfants de moins de 25 ans montre que ces naissances hors mariage se répartissent dans des proportions similaires entre familles monoparentales et unions libres.

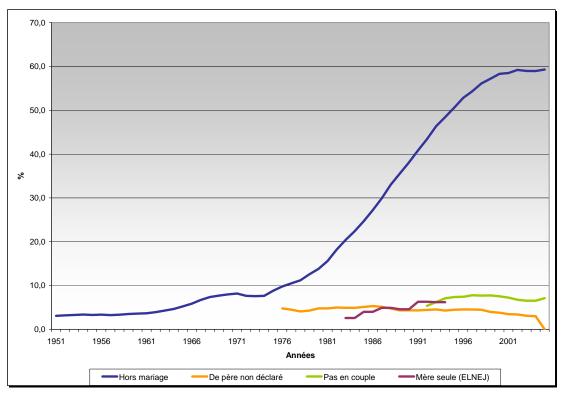
Figure 14 Répartition des familles avec enfants de moins de 25 ans selon la structure, Québec, 1981 et 2001



Source : ISQ

La figure 15 montre que l'augmentation des naissances hors mariage est principalement le fait des cohabitants et ne saurait être attribuée à une hausse des naissances de femmes ayant eu un projet parental en dehors de tout lien conjugal.

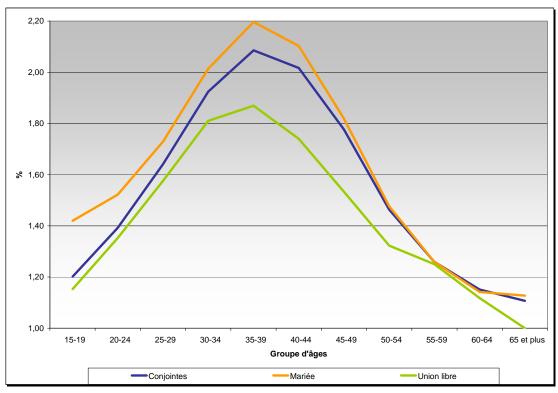
Figure 15
Proportion des naissances hors mariage, de père non déclaré et de mère seule, Québec, 1951-2005



Source: ISQ

De plus, on constate au Québec que le nombre moyen d'enfants issus de couples en union de fait, s'il est inférieur, n'est pas très éloigné de celui des couples mariés.

Figure 16
Nombre moyen d'enfants de moins de 25 ans des femmes en couple avec enfants selon l'état matrimonial et l'âge, Québec, 2001



Source: ISQ

Lorsque l'on adopte le point de vue des enfants, les données mettent en évidence le fait que nombreux sont les très jeunes enfants à avoir des parents en union de fait. Un certain nombre de ces parents décideront de se marier dans les années qui suivront l'arrivée d'un ou de plusieurs enfants comme le révèle la figure suivante. Selon Lapierre-Adamcyk et Charvet, le choix de transformer une union libre en mariage en raison de l'arrivée d'un enfant varie beaucoup d'un pays à l'autre (1999a). Ces auteures s'appuient sur les résultats de recherche de Desrosiers et Le Bourdais (1993) qui constatent qu'au Canada, une première naissance, qu'elle se produise avant ou après le début de l'union libre, ne favorise pas le mariage et reflète plutôt « l'effritement des liens entre mariage et fécondité » (Desrosiers et al. 1993 : 209, cité dans Lapierre et al.1999a : 13). Enfin, la probabilité des Québécois de se marier après la naissance d'un enfant est plus faible que dans le reste du Canada. Au Québec, les personnes en union libre sont peu favorables à maintenir une union en difficulté même s'ils ont un enfant (L.Adamcyk et al. 1999b : 225).

21

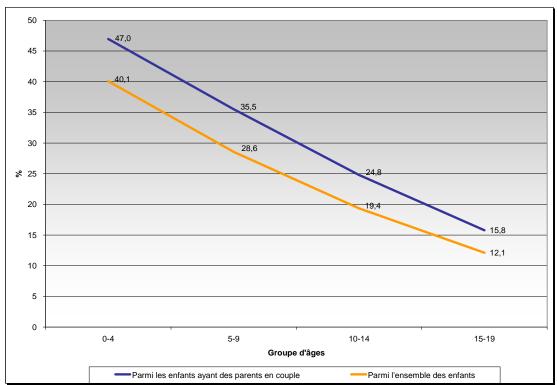


Figure 17
Proportion d'enfants ayant des parents en union libre selon l'âge, Québec, 2001

Source : ISQ

La figure 18 montre une augmentation importante des naissances hors mariage au fil des ans, et ce, quel que soit le rang de naissance. Ce phénomène signale à notre avis une acceptation très grande des couples en union de fait qui ont des enfants en dehors des liens du mariage.

% Année Rang 1 Rang 2 Rang 3 Rang 4+ Total

Figure 18
Proportion des naissances hors mariage selon le rang, Québec, 1976-2005

Source: ISQ

Enfin, la répartition des naissances hors mariage sur le territoire québécois montre bien, comme nous l'avons souligné plus haut, que les unions de fait semblent beaucoup plus importantes parmi les populations francophones du Québec.

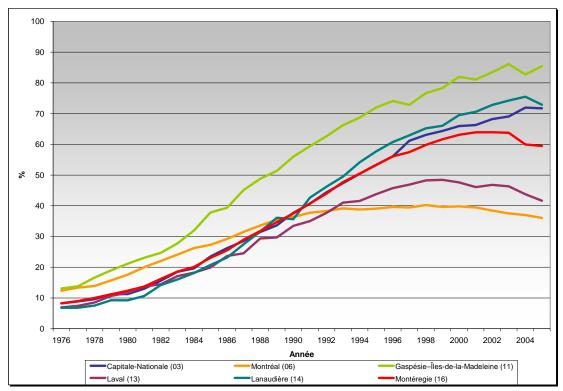


Figure 19
Proportion de naissances hors mariage par région administrative, Québec, 1976-2005

Source: ISQ

3.1.6 Fragilité des unions de fait et des mariages

Les données de Wu (2000) montrent sans équivoque que les unions de fait sont plus fragiles que les mariages, car moins de la moitié des relations entre cohabitants ont survécu après trois ans (p. 108). Comme le souligne Villeneuve-Gokalp (1990), il importe cependant de distinguer les différentes unions en fonction notamment de leur durée, car l'union de fait contrairement au mariage, peut se solder en rupture ou en mariage. C'est ainsi qu'à partir d'une enquête française, cette chercheure identifie cinq catégories d'unions de fait en utilisant les critères de la durée de la cohabitation et des événements qui suivent le début de l'union, dont la séparation, le mariage, et la naissance d'un enfant. Ces catégories sont les suivantes : 1) Le prélude au mariage qui renvoie aux unions de fait de moins d'un an et qui sont suivi d'un mariage. 2) Le mariage à l'essai qui concerne les unions de fait de moins de trois ans desquelles survient une naissance qui est précédée ou suivie rapidement d'un mariage. 3) L'union instable, qui caractérise les unions de moins de trois ans suivies d'une rupture. 4) Les unions stables sans engagement qui durent plus de trois ans mais sans présence d'enfant et enfin 5) Le substitut au mariage qui concerne les unions qui en moins de trois ans donne naissance à un enfant mais sans mariage. S'appuyant sur des données statistiques, cette auteure estime que le critère temporel de trois années semble particulièrement pertinent pour évaluer la stabilité des unions de fait. S'il ne nous est pas possible de comparer les mariages et les unions de fait en tenant compte des années de cohabitation qui les ont précédées faute de données récentes sur le sujet, il est remarquable de noter que le taux de divortialité au Canada selon la durée du mariage (figure 20) atteint des sommets dans les quatre années suivant le premier anniversaire de mariage. Une analyse plus poussée de la durée des unions de fait et des mariages permettrait d'éclairer davantage la stabilité des différents types d'union.

Figure 20 Taux de divortialité selon la durée du mariage, 2002

Taux pour 1 000 mariages

Durée du mariage (années)

Source : Statistique Canada

Soulignons par ailleurs, que l'écart entre mariage et union de fait semble moins important au Québec qu'ailleurs au Canada en ce qui a trait à l'issue de la relation dans le cas des premières cohabitations. Selon Wu:

Specifically, 54 percent of first cohabitations in Quebec end in separation, compared to 45 percent in marriage. The corresponding figures for non-quebec Canadian are 61 percent and 38 percent respectively. (2000: 110.)

Ce constat montre une plus grande similitude entre la cohabitation et le mariage au Québec, mais il signale également deux autres phénomènes : soit d'une part, le fait que moins de gens se marient et que le nombre de divorces augmente (figure 21) et d'autre

part, le fait que les cohabitations au Québec sont moins susceptibles de se transformer en mariage. En effet, selon Turcotte et Bélanger (1997), Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk (2004), et aussi Le Bourdais et Marcil-Gratton (2006), les unions de fait durent plus longtemps au Québec et sont moins susceptibles de se transformer en mariage.

C'est ce dont témoigne en partie la figure 22 qui montre que les couples en union de fait se séparent plus jeunes que les couples mariés. Toutefois, lorsqu'ils arrivent à la trentaine, les unions de fait semblent un peu moins fragiles que les mariages.

Le taux de nuptialité est défini comme le nombre de mariages divisé par la population totale (exprimé en ‰). L'indice synthétique de divortialité représente la proportion de mariages qui se termineraient par un divorce selon les comportements de divortialité d'une année donnée; c'est la somme des taux de divortialité par durée de mariage.

indice pour 100 mariages Taux de nuptialité (0,00) Indice synthétique de divortialité (%) Taux de nuptialité (pour mille)

Figure 21
Taux de nuptialité et indice synthétique de divortialité, Québec 1969 à 2003

Sources

Taux de nuptialité – Institut de la statistique du Québec depuis 1975 et Bureau fédéral de la statistique avant 1975 Indice synthétique de divortialité – Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

50% 40% 30% 20% 10% 0% 40-44 45-49 25-29 55-59 70 et + 15-19 20-24 30-34 35-39 époux épouse conjoint ---- conjointe

Figure 22 Âge à la séparation d'unions libres ou de mariages, Québec (2001)

Source: ESG

Enfin, la figure 23 présente l'indice synthétique de divortialité de certaines États et montre ainsi l'importance des divorces au Québec.

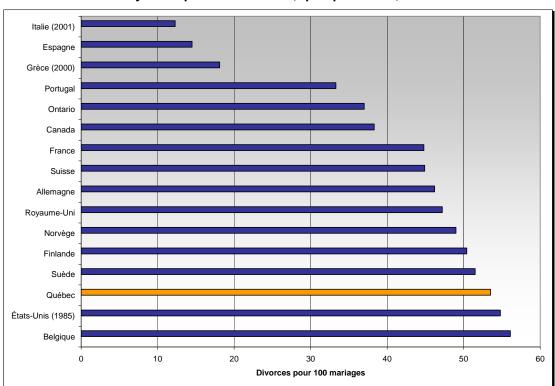


Figure 23 Indice synthétique de divortialité, quelques États, 2003 et 2004

Source : ISQ

3.1.7 COHABITATION SELON LES MILIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Comme le souligne Villeneuve-Gokalp pour la France :

Aujourd'hui, l'hypothèse d'une cohabitation unique qui serait diffusée « du haut vers le bas » de la société est remise en question : catégorie statistique, la cohabitation correspond à des systèmes de valeurs différents selon les milieux sociaux. (1990 : 266.)

Au Québec, par exemple, on observe que plus les femmes sont scolarisées moins elles se marient. Ce phénomène est sans doute lié à l'autonomie financière que leur procure indirectement une plus forte scolarité. Inversement, les données statistiques montrent que la probabilité de vivre en union de fait augmente plus rapidement chez les moins scolarisés. Le fait d'occuper un emploi augmente également la probabilité des Québécoises de débuter leur vie de couple par une union libre, et ce, pour tous les groupes de génération Les femmes de générations récentes, de langue maternelle française, avec emploi rémunéré, non pratiquantes et de familles monoparentales sont plus susceptibles de former une union libre qu'un mariage (Bélanger et al. 1999 : 189-194)

Nous avons souhaité explorer la dimension économique de la conjugalité en matière de choix matrimoniaux. Comme le montre la littérature sur le sujet, les femmes ayant une certaine indépendance financière sont nettement plus nombreuses à pouvoir envisager vivre en union libre que celles à faible revenu. Ainsi partant des intentions de vivre en union libre, nous avons cherché à savoir dans quelle mesure ces choix matrimoniaux pouvaient être motivés par la relative indépendance économique de chacun des conjoints.

100 90 80 70 60 % 50 40 30 20 10 0 40 000\$ à 50 000\$ et+ Moins de 10 000\$ à 15 000\$ à 20 000\$ à 30 000\$ à 10000\$ 14 999\$ 19 999\$ 29 999\$ 39 999\$ 49 999\$ - Hommes Canada --- Hommes Qc --- Femmes Canada --- Femmes Qc

Figure 24
Penser pouvoir vivre en union libre selon le revenu personnel et la région

Source : ESG 2001

Comme le montre la figure 24, de manière générale plus le revenu augmente, tant chez les hommes que chez les femmes, plus les partenaires se disent favorables à vivre en union libre à l'exception des répondants dont le revenu est de moins de 10 000 \$. Soulignons toutefois que 60 % de ces derniers sont âgés de moins de vingt ans, et que 80 % ont moins de 25 ans. C'est la catégorie d'âge la plus encline à envisager l'union libre dans le futur, ce qui expliquerait en bonne partie les pourcentages élevés observés dans cette catégorie. Au-delà de 10 000 \$ de revenu personnel, la proportion de répondants qui envisage vivre en union libre à un moment quelconque dans le futur augmente presque régulièrement avec le revenu. Cette augmentation est d'environ 20 pour cent au Québec contre 12 pour cent ailleurs au Canada. On observe cependant chez les femmes du Québec une montée beaucoup plus abrupte, l'union libre envisagée par environ 30 % de celles qui ont un revenu entre 10 000 \$ et 15 000 \$ l'est par près de 70 % de celles qui ont un revenu de 50 000 \$ ou plus. Ainsi, comme le souligne Lambert (2005), alors qu'autrefois la cohabitation tendait à se concentrer chez les couples plus défavorisés, aujourd'hui elle se répand plus largement dans la population.

3.1.8 Intentions de se marier ou de vivre en union libre

À partir des données de l'Enquête sociale générale de 1995, Wu observe une fois de plus des distinctions dans la signification du mariage entre résidents du Québec et ceux vivant ailleurs au Canada.

If we equate those who have no intention to marry with those who see cohabitation as a substitute for marriage, then cohabitation is more likely a substitute for marriage in Quebec than elsewhere in Canada. Similarly, if we equate those who intend to marry with those who view cohabitation as a trial marriage, then cohabitation is less likely a trial marriage in Quebec than elsewhere in Canada. (2000: 115)

Dans l'Enquête sociale générale de 2001, un certain nombre de questions concernant les intentions de vivre en union libre ont été posées aux répondants. L'une des questions était la suivante « Pensez-vous que vous pourriez vivre en union libre à un moment quelconque dans le futur? » et s'adressait aux personnes ne vivant pas actuellement avec un conjoint et n'ayant pas une relation amoureuse stable (n = 6617). On remarque que les Québécois répondent significativement plus par l'affirmative que les résidents du reste du Canada, 61 % contre 43 %. Soulignons toutefois que les hommes sont aussi plus enclins à penser pouvoir vivre en union libre que les femmes, particulièrement au Québec où 76 % des hommes répondent par l'affirmative alors que les femmes sont plus partagées (49 %) comme le montre la figure 25 ci-dessous.

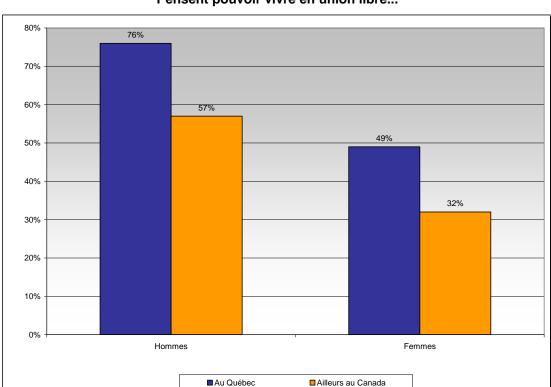
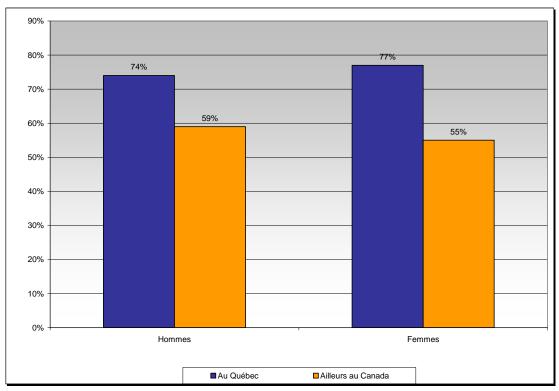


Figure 25
Penser pouvoir vivre en union libre selon le sexe et la région, 2001
Réponses des personnes n'ayant pas une relation amoureuse stable
Pensent pouvoir vivre en union libre...

Source: ESG 2001

Aux personnes ne vivant pas en couple mais ayant une relation amoureuse stable avec quelqu'un vivant dans un autre domicile on a demandé : « Pensez-vous que vous vivrez en union libre à un moment quelconque dans le futur? ». Cette fois, il y a très peu de différences entre les hommes et les femmes. Ces dernières au Québec répondent par l'affirmative à 77 pour cent et rejoignent par le fait même le point de vue des hommes. À ce chapitre, soulignons l'écart entre résidents du Québec et résidents des autres provinces. Les premiers sont beaucoup plus nombreux à envisager une union libre dans le futur que les seconds (75 % contre 57 %).

Figure 26
Penser vivre en union libre selon le sexe et la région, 2001
Réponses des personnes ayant une relation amoureuse stable
Pensent qu'ils vivront en union libre



Source : ESG 2001

On peut se demander comment expliquer ces écarts entre les genres lorsque les répondants ne vivent pas dans des relations amoureuses stables versus la quasi-absence d'écart entre hommes et femmes lorsque ceux-ci vivent une relation amoureuse stable sans pour autant vivre ensemble. Les données statistiques ne nous permettent pas d'expliquer ce phénomène. Des enquêtes qualitatives pourraient sans doute éclairer la question.

La figure 27 qui concerne les intentions de se marier des personnes en fonction de l'âge témoigne enfin de la plus grande acceptation de l'union de fait chez les jeunes générations.

100 80 60 40 20 15 à 17 18 à 19 20 à 24 25 à 29 30 à 34 35 à 39 40 à 44 45 à 49 50 à 54 55 à 59 60 à 64 65 et ans ans ans ans ans ans ans ans plus ans ans ans -Hommes- Canada -- Hommes- Québec -- Femmes- Canada --Femmes-Québec

Figure 27
Penser pouvoir vivre en union libre selon le groupe d'âge et la région

Source: ESG 2001

3.1.9 CONCLUSION

Cette première section visait à dresser un portrait des similitudes et des différences entre unions de fait et mariage à partir d'un ensemble d'enquêtes statistiques sur le sujet. Il ressort des analyses que l'union de fait au Québec se rapproche de plus en plus des mariages. On constate en effet une augmentation importante de la cohabitation chez les jeunes générations, que ces unions sont plus fertiles qu'ailleurs au Canada et moins fragiles. Inversement, les mariages se font moins nombreux et plus instables qu'ailleurs. Pour reprendre les termes de Le Bourdais et Adamcyk :

By contrasting the evolution of demographic behaviors adopted across the different regions in Canada, we show that cohabitation has reached different stages of development in Québec as opposed to elsewhere in Canada, as formulated by Kiernan (2001). In the former, cohabitation seems now to be nearly indistinguishable from marriage, as it is in Sweden, whereas in the latter, cohabitation is still accepted predominantly as a childless phase of conjugal life, as is the case in the United States. (2004: 929-930.)

Si les unions de fait et les mariages semblent converger de plus en plus, on observe du point de vue des genres des différences au niveau des intentions de se marier. Les femmes sont plus nombreuses à souhaiter se marier que les hommes. Pour expliquer ce phénomène, il nous faut explorer les enquêtes qualitatives portant sur le sens de la conjugalité. Ce sera l'objet de la prochaine section.

3.2 Les composantes de l'engagement conjugal

3.2.1 LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DANS LES REPRÉSENTATIONS DE LA CONJUGALITÉ

Depuis les années 1970, au Québec, les changements légaux et la désinstitutionnalisation du lien conjugal ont conduit à de nouvelles formes d'union en marge des traditions où cohabitation, union libre, mariage civil viennent supplanter le mariage religieux. Selon les données récentes de l'Institut de la Statistique du Québec, la proportion des mariages religieux est passée de 97,8 % en 1969 à 66,1 pour cent 2005 et inversement les mariages civils ont connu une augmentation importante, soit de 2,2 pour cent en 1969 à plus de 33 pour cent en 2005 (ISQ, 2006). Denise Lemieux écrivait :

La modernisation des régimes matrimoniaux dans le Code civil s'est effectuée dans les années 1960 et s'est poursuivie graduellement au cours des décennies suivantes. Cette modernisation du droit vers une plus grande égalité des conjoints, introduisant entre autres la responsabilité partagée et l'accès au divorce s'inscrit dans une transformation préalable des mœurs concernant le mariage et les rapports des genres. (2002 : 5.)

La scolarisation accrue des filles dans tous les domaines d'étude, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, l'accès à la contraception et à l'avortement aussi bien que l'adhésion des femmes à la culture féministe ont notamment contribué à redéfinir les rôles et les rapports hommes femmes et à réviser les rapports de couples (Lemieux, 2002).

On assiste donc non seulement à des changements juridiques et socio-économiques majeurs dans la vie des couples mais également à une transformation culturelle de la conjugalité s'exprimant entre autres par un assouplissement des normes entourant la vie amoureuse, la sexualité, les fréquentations chez les adolescents, la procréation chez les jeunes adultes, la formation diversifiée des unions, le risque de rupture, et autres. Certains auteurs tels que Bech et Bech-Gersheim (1996) et Giddens (1991) avancent l'idée que l'individualisation de la société moderne qui introduit liberté, autonomie et épanouissement personnel dans la conjugalité ne saurait toutefois conduire à une absence d'institution et de régulation. De nouvelles règles facilitent le passage très progressif du célibat à la cohabitation et permettent aux conjoints de « glisser » en quelque sorte dans le mariage comme ils s'étaient installés dans la cohabitation. (Roussel, 2002).

À l'instar d'autres auteurs, Giddens (1992) voie dans les transformations de l'intimité des changements majeurs dans la formation des unions, légales ou libres, qui se révèlent sous la forme d'attentes plus élevées à l'égard des partenaires, de mise à l'épreuve des relations amoureuses, de confrontations, d'échanges, et d'apports identitaires. Comme le souligne Kaufman pour la France mais aussi Bernier au sujet des couples québécois (1996 : 49), le mariage, comme l'union libre, reposent désormais sur « un système

mouvant d'ajustements permanents de la vie et requiert désormais un véritable travail de la part de ceux qui tentent l'expérience » (Kaufman, 1993 : 125). Au Québec et ailleurs, les unions conjugales sont donc de nature multiple et changeante.

Les recherches de Léon Bernier et de Denise Lemieux soulignent la multitude des formes d'engagement des couples et le besoin de ritualisation de leur union. L'étude des parcours conjugaux des couples cohabitants ou mariés, indique que :

[...] Le mariage arrive tardivement dans l'histoire du couple. Il constitue alors non pas un rite d'entrée en union, mais la célébration d'un lien déjà existant par son inscription de l'histoire du couple dans une communauté. [...]. Cela dit, les parcours des cohabitants qui se marient à l'église nous sont apparus dans l'ensemble très proches de ceux qui recourent au mariage civil et de plusieurs qui poursuivent sans recours aux institutions leur relation de couple et envisagent la fondation d'une famille. (Lemieux, 2002 : 11.)

De même, Dandurand et al (1994) constatent que les jeunes couples qui désirent se marier le font dans le cadre d'un « projet d'enfant » sans que leur conception du couple soit différente de ceux qui ne se marient pas.

3.2.2 ENGAGEMENT, CONTRAT ET RITUELS AMOUREUX

L'analyse qui suit s'appuie principalement sur deux enquêtes qualitatives, celle réalisée par Denise Lemieux entre 1996-1997 et celle que nous menons actuellement et qui porte sur la gestion de l'argent au sein des couples québécois avec enfants (voir section 5.2 pour la présentation des données de ces enquêtes). Denise Lemieux s'est intéressée aux représentations de la conjugalité chez les Québécois dans le cadre d'une enquête réalisée auprès de 70 répondants. Cette enquête visait à mieux comprendre le sens que revêt la conjugalité chez les couples en unions de fait ou mariés en partant de leur point de vue. Elle visait notamment à cerner l'interprétation personnelle que chacun donne de son histoire conjugale. De cette enquête, il ressort plusieurs éléments importants dans la compréhension de l'engagement amoureux qui rejoignent dans une large mesure nos résultats de recherche.

D'abord, Lemieux mentionne que chez les jeunes rencontrés le mariage garde une certaine valeur pour plusieurs d'entre eux, particulièrement les femmes, bien qu'il ne soit plus associé aux débuts de la vie en couple :

[...] le mariage comme rituel ou projet de vie conserve un attrait pour bon nombre de répondants, et surtout de répondantes, que les personnes adhèrent ou non à une croyance. Quelques-uns y recourent pour des fins pragmatiques mais leurs discours en expriment également un sens intégrateur. (Lemieux, 2003 : 8.)

Peu importe la décision, ce qui se dégage de ces récits de couple, c'est que la forme du lien tout comme la procréation sont des objets de discussions et de négociations au sein des couples. Les points de vue exprimés assez souvent divergents au sein d'un même couple quant à la forme d'union et aux projets du couple ou au moment de les réaliser révèlent la difficulté de concilier non seulement le travail et la famille mais les aspirations et les rêves de l'un et de l'autre concernant la vie conjugale. (Lemieux, 2003 : 33.)

Il apparaît clairement à la lumière de ces données que le « choix » de se marier ou non, n'est pas nécessairement partagé par les deux conjoints. Ces résultats trouvent écho également dans notre enquête réalisée auprès de couples québécois avec enfants (Belleau 2007).

Denise Lemieux ajoute:

Le mariage conserve un attrait répandu **comme cérémonie et signe de l'amour,** au moins chez un des membres du couple; car la plupart du temps, comme pour le romantisme du quotidien, ce sont les femmes qui les premières manifestent un attrait pour les aspects festifs et la symbolique de la cérémonie. Pourquoi se marier? Si certains l'envisagent dès le départ, plusieurs l'associent à la venue des enfants, percevant dans le lien juridique un aspect protecteur. En n'incluant pas de couples ayant donné naissance dans l'enquête pour bien délimiter les étapes de la formation du couple, nous avons sans doute quelque peu minimisé ce motif de formation d'une famille dans les décisions de mariage **ou comme alternative au mariage** pour de nombreux cohabitants. (Lemieux, 2003 : 33.)

En somme, comme nous l'avons vu plus haut dans les intentions de vivre en union libre, les femmes sont plus enclines que les hommes à souhaiter se marier. Le mariage est toutefois généralement associé au romantisme (notamment la cérémonie), à l'engagement, à la parenté et la famille. Pour reprendre une fois de plus les termes de Denise Lemieux :

C'est pour affirmer l'existence de leur couple ou pour obtenir un prêt d'études que des étudiants ont recouru à un mariage civil dont la célébration à caractère juridique leur est apparue dénuée de romantisme mais non de sens. Civil ou religieux, le choix du mariage émerge de la vie en commun, de la recherche d'une forme d'engagement projeté dans l'avenir. (Lemieux, 2003 : 34.)

Soulignons que si le mariage est parfois présenté comme une décision visant la protection des enfants en raison de sa dimension juridique, la naissance d'un enfant est parfois aussi perçue comme un engagement conjugal, voire une « alternative au mariage ». L'enfant, parce qu'il créé le lien, symbolise la confiance accordée à l'autre, le projet de vie qui s'inscrit dans la durée. Il est cette « responsabilité commune qui lie un couple pour toujours ou, minimalement, une sorte de contrat commun vis-à-vis de l'enfant advenant une rupture » (Lemieux, 1996 : 228).

Lorsqu'interrogées sur les raisons qui les avaient menées à se marier, les personnes rencontrées dans le cadre de notre enquête (Belleau, 2007) ont souligné en premier lieu l'idée d'engagement en précisant qu'il s'agissait d'une étape importante de la relation amoureuse. D'autres ont mentionné la valeur symbolique du mariage. Celui-ci

représente pour plusieurs un engagement public, une reconnaissance publique de leur union. Enfin, quelques-uns ont dit s'être mariés un peu par tradition, puisqu'il s'agissait d'une valeur familiale importante et par conviction religieuse. Parmi les couples mariés, quelques personnes seulement ont dit avoir pris en compte le fait qu'il s'agissait d'une protection pour les enfants en cas de rupture. Les données recueillies auprès des unions de fait et des couples mariés ne nous permettent pas de comparer terme à terme les divers aspects de l'engagement conjugal chez ces couples. Une autre étude en cours prendra en compte la durée de la relation pour éclairer les différences et les similtudes entre ces types d'union. Néanmoins, soulignons qu'aucun couple de notre échantillon n'a dit s'être marié pour les avantages que représentaient les effets légaux du mariage pour eux ou leur conjoint dans l'éventualité d'une rupture. En d'autres termes, nos analyses révèlent que le choix du mariage ne s'exprime pas en termes légal ou contractuel et n'est pas envisagé non plus, comme nous le verrons dans la perspective d'une éventuelle rupture.

Les propos de Lemieux et les résultats des analyses de notre enquête nous amènent à poser l'hypothèse que la plupart des couples en se mariant, s'inscrivent dans une démarche relationnelle qui met de l'avant l'engagement affectif des conjoints et sa reconnaissance publique par les proches. Au Québec, les dimensions légales du mariage sont peu présentes voire le plus souvent absentes des éléments pris en compte dans la décision de s'unir ou non maritalement. Les motifs évoqués par les concubins pour ne pas convoler en juste noce, sont très révélateurs des représentations du mariage et de la méconnaissance des droits de chacun en la matière. En effet, les motifs pour ne pas se marier sont multiples mais peuvent être regroupés autour de quelques éléments fondamentaux. Selon Lemieux (2003) et Belleau (2007), malgré l'existence du mariage civil, plusieurs affirment ne pas vouloir se marier parce qu'ils ne sont pas religieux ou croyants. Le coût élevé d'un mariage est aussi parfois évoqué comme motif pour ne pas se marier (Belleau, 2007; Lemieux, 2003).

Dans le cadre de notre étude sur la gestion de l'argent au sein des couples (Belleau, 2007) nous avons également demandé aux cohabitants s'ils comptaient éventuellement se marier civilement ou religieusement et pourquoi ils le feraient ou non. Plusieurs ont dit ne pas vouloir se marier par manque de convictions religieuses, même si le mariage peut être civil. Plusieurs nous ont également parlé du fait qu'ils ne croyaient plus au mariage. Cette désillusion face à l'institution du mariage s'appuyait notamment sur le fait très médiatisé au Québec que plus de 50 % des mariages se terminent en divorce. Enfin, un certain nombre nous ont dit simplement que « l'amour n'a pas besoin de contrat » insistant sur la confiance qu'ils se portaient mutuellement entre conjoints. Paradoxalement, ils évoquaient le désir de se marier comme un signal indiquant un manque de confiance d'un

des conjoints envers l'autre puisqu'il s'agit d'un encadrement juridique destiné à régler une rupture. En somme, le choix du concubinage ne semble pas non plus l'expression d'un refus de contrat ou d'encadrement juridique mais bien davantage le choix d'une relation basée essentiellement sur la confiance mutuelle des conjoints.

Lorsqu'interrogés sur l'éventualité d'une rupture conjugale, les couples mariés ont dit se fier à leur « contrat » de mariage (aux effets légaux du mariage puisqu'aucun des couples interrogés n'avait signé de contrat). Les conjoints de fait pour leur part ont été nombreux à affirmer que, compte tenu de la durée de leur union, ils avaient les mêmes droits et obligations que les gens mariés. En dépit du fait que les personnes rencontrées dans cette étude étaient fortement scolarisées (voir présentation de l'enquête section 5.2), seules trois personnes sur l'ensemble des entretiens avaient une certaine connaissance de la loi sur le Patrimoine familial. Enfin, plusieurs concubins ont dit qu'en cas de rupture, ils pensaient pouvoir compter sur la relation de confiance qu'ils avaient avec leur partenaire pour régler tout conflit à l'amiable. Seuls trois couples, avec enfant, avaient pour projet de légaliser leur union.

La littérature parcourue sur l'engagement conjugal au Québec, montrent que quelque soit l'âge, le genre et la forme d'union, les personnes qui se fréquentent, s'unissent légalement ou non, axent avant tout leurs préoccupations sur la vie de couple et sur leur relation amoureuse plutôt que sur les fondements juridiques ou contractuels. C'est avant tout l'amour, la réciprocité, le romantisme et la passion qui les guident, si bien que la non-atteinte de ces aspirations les conduit souvent à la séparation et au divorce. Ainsi, quelle que soit la forme d'union choisie, l'union libre ou le mariage, celle-ci reposerait davantage sur l'engagement amoureux que sur le « contrat » lui-même. L'idée d'un encadrement légal existerait dans l'esprit de plusieurs avant tout pour le jour de la rupture et du divorce. Or cette éventualité est rarement envisagée par les couples ne serait-ce que parce qu'elle va à l'encontre de l'idéologie amoureuse qui place la continuité de la relation comme objectif fondamental ainsi que l'intérêt conjugal devant les intérêts individuels.

Plusieurs auteurs (Le Bourdais et Marcil-Gratton, 1999; Belleau, 2007; Lemieux 2003, etc.) mentionnent le fait que l'histoire familiale des individus peut avoir un impact important sur le choix ne pas vouloir se marier. Lemieux l'exprime ainsi :

D'autres rejettent ce projet parce que leurs parents mariés ou divorcés sont des modèles qu'ils ne veulent pas reproduire ou encore parce que ceux-ci ont mal accueilli leur projet de mariage quand ils en ont parlé. (Lemieux, 2003 : 34.)

Dans leur étude sur le début de la vie conjugale des Québécoises, Bélanger et Turcotte constatent que la stabilité de l'union ou du mariage des parents a une grande influence

sur le type de première union de leurs filles; la rupture d'union des parents entraîne celles-ci à opter pour une forme d'union différente. Par ailleurs, les jeunes filles vivant dans une famille monoparentale et recomposée ont plus de chances de former une union libre en première union (1999 : 186). Ces résultats font écho aux études américaines qui montrent aussi que la rupture de l'union des parents influence le choix des enfants en faveur de l'union libre (Furstenberg et Teitler, 1994; Thornton, 1991; Bumpass et al. 1989 cité dans Bélanger et al. 1999 : 183).

Comparativement au rite du mariage d'autrefois, qui « au-delà de son caractère religieux [avait pour fonction] de rassembler en un moment unique toutes les dimensions de la transition vers l'âge adulte, l'insertion résidentielle stable hors du foyer d'origine, la levée des interdits en matière de sexualité, l'assurance de pouvoir assumer sa subsistance et celle de ses dépendants » (Gauthier, 2003 : 1), le mariage d'aujourd'hui est rarement un rite d'entrée en couple, il est la célébration d'une union déjà consacrée. Et d'écrire Denise Lemieux : « Faut-il y voir la résultante d'une individualisation plus poussée de nos législations, de nos mœurs, une représentation culturelle différente du mariage et de la cohabitation, le premier demeurant associé à la religion plus qu'au romantisme? » (2003 : 16). C'est ce qui amène M. Gauthier (2003) à s'interroger sur l'engagement amoureux et la reconnaissance sociale des nouvelles formes d'union, multiples et changeantes, des couples. Le sens accordé au mariage, religieux ou civil, n'est plus le même que dans le passé, il devient le témoignage public du choix d'un couple déjà formé, de vivre ensemble dans la durée. L'individualisation de l'institution du mariage permet dorénavant aux futurs épouses et époux de mûrir leur réflexion dans le choix d'une relation plus durable. Toutefois, le rite du mariage qui a gardé son caractère festif « serait davantage le symbole de l'éphémère que de la permanence » (Gauthier, 2003 : 3). Cette dernière soutient également que la reconnaissance sociale du couple passe d'abord par le langage. Or, force est de constaté qu'au Québec, les membres du couple utilisent souvent comme synonymes les termes de « blonde » et de « chum » ou de conjoint/te pour parler de leur concubin(e), de leur fiancé(e) ou de leur époux/se.

3.2.3 LE DÉCLIN DU MARIAGE ET SON ASSOCIATION AU DOMAINE RELIGIEUX

De nombreuses études font part de la perte d'attrait du mariage au Québec (Le Bourdais et Adamcyk, 2004; Wu, 2000; etc.). Quelques auteurs ont cherché à expliquer la baisse de nuptialité et inversement l'augmentation importante des unions de fait en élaborant un certain nombre d'hypothèses. L'une d'elle soutient que les différences religieuses et culturelles pourraient expliquer ce qui différencie le Québec des autres provinces canadiennes (Laplante, 2005; Pollard et Wu, 1998; Le Bourdais et Adamcyk, 2004). Jusque dans les années soixante, le Québec était sous l'emprise de l'Église catholique qui contrôlait les diverses facettes de la vie des Québécois, de la naissance à la mort. La

Révolution tranquille, caractérisée par un mouvement important de sécularisation, a eu un impact sans précédent sur la société québécoise. Si elle avait été jusque-là l'une des provinces les plus conservatrices du Canada, celle-ci devint au fil des ans l'une des plus libérales sur le plan social notamment. Au cœur de cette révolution, le mouvement des femmes a également affecté l'ensemble de la société (pilule contraceptive, entrée des femmes sur le marché du travail, baisse de la fécondité, etc.). La redéfinition des rôles entre hommes et femmes à laquelle ces changements ont conduit semble avoir été le moteur principal des transformations profondes de la conjugalité (Théry, 1993). Ils auraient eu également pour conséquences que les couples québécois ont progressivement abandonné non seulement le mariage religieux associé au patriarcat mais l'institution du mariage dans son ensemble également (Le Bourdais et Adamcyk, 2004). Dans ce sens, l'emprise du religieux sur la conjugalité s'est considérablement affaiblie et les normes définissant l'union des couples se sont évanouies en faveur de choix individuels en marge des institutions (Lemieux, 2002 : 6). On observe encore aujourd'hui que les pratiquants se marient plus souvent alors que les non-pratiquants choisissent davantage l'union libre. Mais la religion ne semble pas avoir d'effet sur la dissolution de l'union selon L.- Adamcyk et al. (1999a : 10).

Enfin, une enquête réalisée auprès de jeunes issus de l'immigration montre que l'appartenance religieuse, particulièrement pour les filles, a une grande influence sur les relations amoureuses, comparativement aux jeunes Québécois de naissance. Leur discours est imprégné du religieux et ils sont ainsi défavorables à la cohabitation avant le mariage, à l'avortement et à l'homosexualité (Le Gall, 2007).

3.2.4 Conclusion

Les recherches récentes sur la conjugalité révèlent d'importants changements non seulement en regard des pratiques mais aussi du sens donné à la vie de couple :

[...] les attentes à l'égard de la vie de couple semblent très élevées. Des chercheurs estiment que le sens même de la vie de couple a changé au fil des années. Désormais, il semble essentiellement basé sur le sentiment amoureux, la relation conjugale étant perçue comme une forme d'épanouissement personnel qui ne doit pas contraindre les partenaires. Ainsi, on observe que les jeunes auraient tendance à considérer que la dissolution du couple sera préférable à une relation qui brime l'individualité. (CFE, 2007 : 24.)

Si l'idéal de la vie conjugale se fonde sur l'égalité des partenaires, le partage, le bien commun, on peut s'interroger sur la manière dont cet idéal s'articule à l'importance contemporaine accordée à l'épanouissement personnel hors contrainte. La gestion de l'argent dans la sphère domestique constitue un angle privilégié pour étudier l'articulation

des aspirations individuelles et conjugales, car il est à la fois individualisé ou collectivisé et quantifiable. La prochaine section porte plus spécifiquement sur cette question.

3.3 La gestion de l'argent comme révélateur des normes et valeurs conjugales

La gestion de l'argent au sein des couples demeure au Québec et ailleurs, un sujet relativement tabou et peu étudié. Utilisé comme révélateur des conceptions, l'angle de l'argent dans la sphère domestique permet d'étudier les normes et valeurs contemporaines et plus spécifiquement la manière dont les individus et couples parviennent à concilier leurs projets individuels, professionnels et familiaux. L'analyse d'une enquête réalisée entre 2005 et 2007 auprès de 38 couples parentaux résidant au Québec, a permis de mettre en évidence des manières différentes de concevoir l'argent dans la sphère domestique entre les femmes et les hommes (Belleau, à paraître). Dans cette section, nous aborderons dans un premier temps les « négociations » conjugales et dans un second temps, les modes de gestion de l'argent dans ces couples en cherchant à dégager ce qui les distingue les uns des autres.

3.3.1 « NÉGOCIATIONS » CONJUGALES AU SEIN DES MÉNAGES

Dans le cadre d'une enquête sur la gestion de l'argent au sein des couples, nous avons analysé divers aspects des discussions conjugales. Les programmes et mesures sociales posent le plus souvent à priori l'existence d'un revenu familial. Or, la littérature a montré à maintes reprises le fait que les revenus des conjoints sont souvent gérés séparément et qu'au sein d'un même couple peuvent exister des standards de vie très différents (Pahl, 1989; 2005; Ashby et Burgoyne, 2007; Belleau et Henchoz, à paraître). Ce contexte général nous a conduits à nous poser les questions suivantes : Les conjoints mariés ou en union de fait négocient-ils entre eux afin d'équilibrer leurs échanges? Si oui, les aspects financiers font-ils partie de ces discussions? À quels moments de la relation conjugale ces discussions surviennent-elles? Si non, pourquoi ne négocient-ils pas?

De manière générale, on constate que les couples discutent peu entre eux des questions financières. Les choses se mettent en place « naturellement » nous disent les répondants et les discussions se font principalement autour des choix ponctuels de consommation sur une base très irrégulière. Comme le soutiennent Nyman et Evertsson pour la Suède (2005), l'organisation financière est rarement perçue par les répondants comme le résultat d'une négociation (Nyman et Evertsson, 2005). Néanmoins, l'organisation de la gestion financière est parfois remise en question lors d'évènements particuliers tels qu'au moment de l'achat d'une maison, d'un arrêt de travail d'un des conjoints ou d'une naissance.

L'un des principaux sujets de discussion entre conjoints concerne la répartition des dépenses dites collectives et celles considérées personnelles (Belleau et Henchoz, à paraître). Elles touchent souvent ce qui est communément nommé dans la littérature la « réserve » et qui consiste en la partie excédentaire du revenu de chacun des conjoints une fois que les dépenses communes ont été assumées. En filigrane de ces discussions, on observe qu'il existe des conceptions différentes du revenu selon les genres. Il ressort, en effet, de nos analyses que les hommes et les femmes n'ont pas la même conception de ce qu'est un salaire en regard de la sphère familiale. De manière générale, et comme le reflète également la littérature internationale, les hommes considèrent leur salaire comme leur appartenant en propre. Ils le mettent en partie ou en totalité (s'il est peu élevé) en commun avec leur conjointe. En conséquence, plus leur revenu augmente, plus ils peuvent compter sur une réserve qui leur est personnelle et à laquelle leur conjointe n'a pas accès. Les femmes pour leur part disent en majorité que leur revenu est familial et elles ont tendance à le collectiviser davantage afin de répondre aux besoins de la famille. Plus leur revenu est faible plus elles coupent sur leurs dépenses personnelles mais lorsque leur revenu augmente, elles effectuent davantage de dépenses pour le ménage. C'est ce qui explique d'ailleurs pourquoi l'augmentation du revenu des conjointes est associée généralement à une hausse des dépenses liées au soin des enfants alors que l'augmentation du revenu du conjoint stimule les dépenses de transport courant (Phipps et Burton, 1998). L'analyse des entretiens avec les deux membres du couple montre clairement qu'il y a très fréquemment coexistence de ces conceptions du salaire au sein d'un même couple et que les contradictions ou les inégalités qui peuvent en découler sont passées sous silence, du moins jusqu'au moment de la rupture.

Selon Caroline Henchoz, pour saisir comment se maintiennent les inégalités entre les conjoints malgré l'idéal d'égalité, de solidarité et de partage qui anime les couples contemporains, il importe de prendre en compte l'idéologie amoureuse considérée « comme un système plus ou moins cohérent de représentations, de valeurs et de schèmes de pensées » (2007, 132). Selon cette chercheure :

L'idéologie amoureuse de l'équilibre conjugal a besoin de flou pour fonctionner, même dans les couples les plus structurés financièrement. Construire ou préserver l'équilibre nécessite, de façon un peu paradoxale, de ne pas compter entre soi mais également de ne pas rendre trop visibles les dépenses personnelles de chacun. Ces zones de flou ou d'inventivité permettent de conserver un espace de liberté, de préserver et de re-créer l'idéal amoureux. En ce sens, on peut parler d'illusion conjugale. Personne ne semble dupe. Chacun préserve et construit dans ses interactions quotidiennes l'idéologie amoureuse de manière à inscrire et définir le couple dans les comportements amoureux socialement légitimes. (Henchoz, 2007 : 201.)

C'est le plus souvent à partir de ce cadre de pensée que les couples interprètent, expliquent, décrivent leur situation conjugale. Parmi les caractéristiques fondamentales de cette idéologie amoureuse, nous en retenons quatre qui modulent les représentations et les pratiques des conjoints en matière de gestion d'argent : « ... L'autre ou le couple doit venir avant les intérêts personnels; La relation, orientée vers l'autre, donne naissance à une union solidaire et érotique qui partage un projet commun et une conception du monde commune; La poursuite de la relation est l'objectif principal; Le partage, la communication et la solidarité sont des valeurs centrales de la relation » (Henchoz, 2007 : 133).

Comme nous l'avons souligné plus haut, la poursuite de la relation comme objectif principal a souvent pour corollaire le fait que les conjoints n'anticipent pas la rupture. Parler de rupture même potentielle, mine la confiance des conjoints qui préfèrent croire en une relation durable. Les trois autres caractéristiques de l'idéologie amoureuse ont souvent pour effet de limiter les revendications individuelles. Comme nous le verrons plus loin, les femmes parce qu'elles ont un pouvoir économique moindre vont limiter leurs dépenses plutôt que d'entrer dans des discussions avec leur conjoint et tenter de faire valoir leur intérêt personnel. Inversement, certaines dépenses individuelles, telles qu'un ordinateur à l'usage presque exclusif d'un conjoint, vont être définies par ce dernier comme des dépenses collectives afin de taire sa nature individuelle. Enfin, les couples cherchent de manière consciente ou non à laisser dans l'ombre les sujets qui causent des tensions et qui mettent en relief des différences de perceptions et de conceptions du monde. Ce phénomène est particulièrement vrai du rapport à l'argent. En effet, les couples construisent et reconstruisent un certain équilibre entre eux à partir des différentes facettes de la vie quotidienne. Par exemple, un des conjoints peut souhaiter un meilleur équilibre dans la répartition des ressources mais il n'insistera pas s'il perçoit que les discussions peuvent mettre en péril la relation. Comme le soutien Henchoz pour la Suisse, « les échanges conjugaux régis par l'idéal de la solidarité, du don et du désintérêt amoureux peuvent contribuer à soutenir, voire à renforcer, des inégalités et des rapports de pouvoir entre les conjoints » (2007, 135).

À l'instar de l'étude d'Henchoz (2007), nos analyses révèlent que les couples semblent discuter des questions d'argent surtout au début de leur relation, soit au moment de la mise en commun de certaines choses par la cohabitation. C'est en effet, à ce moment également que les écarts de revenus sont souvent moins grands, que s'effectuent les dépenses plus importantes liées à l'aménagement du couple dans un logement commun, dépenses qui demandent à être discutées entre les conjoints. Nos résultats, comme ceux d'Henchoz, montrent également que les femmes semblent être les principales instigatrices de ces négociations pour la simple raison que ce sont elles qui changent de

statut économique notamment avec l'arrivée des enfants et qui ont le plus à perdre en autonomie et en indépendance, dans ce processus de construction familial. Toutefois, compte tenu des écarts de revenu entre elles et leur conjoint, elles se trouvent le plus souvent dans une situation désavantageuse pour négocier.

3.3.2 Les modes de gestion, le statut matrimonial et le revenu

Plusieurs études montrent que les couples de cohabitants sont plus nombreux que les couples mariés à gérer séparément leurs finances. Ce phénomène a souvent été interprété comme étant lié à un moins grand engagement de la part des couples non mariés (Heimdal et Houseknecht, 2003; Oropesa et al., 2003). Or, selon Ashby et Burgoyne (2007), on observe actuellement une augmentation des modes de gestions séparés chez les couples nouvellement mariés, ce qui met en doute cette explication. Les motifs évoqués par les répondants pour gérer séparément leurs avoirs sont liés généralement à des idéaux de justice et d'égalité. Selon Elizabeth (2005) mais aussi Ashby et Burgoyne (2007), les individus gèrent séparément leurs avoirs aussi pour préserver l'autonomie de chacun des partenaires. Cependant, la gestion indépendante des avoirs a souvent des effets contraires comme nous le verrons.

Dans le cadre d'une enquête réalisée auprès de 48 personnes vivant en couple au Québec, nous avons pu dégager des modes de gestion de l'argent qui se distinguent non pas en fonction du statut matrimonial (marié ou union de fait) mais bien davantage en fonction du genre et du pouvoir économique relatif des conjoints. En effet, de nos analyses réalisées auprès de couples parentaux, on observe très peu de différences entre unions de fait et couples mariés (Belleau, à paraître).

Ainsi, parmi les couples mariés, plusieurs gèrent leurs avoirs de manière indépendante comme le font la plupart des couples de cohabitants. On retrouve autant de couples en union de fait qui gèrent séparément (11) ou qui mettent en commun leurs avoirs (11). Les couples mariés se répartissent également aussi entre gestion séparée (7) et gestion commune (9). Toutefois lorsque l'on tient compte des écarts de revenus entre conjoints, on constatent que parmi les neuf couples mariés dont le conjoint gagne plus que la conjointe, près de la moitié assume conjointement les dépenses en partageant moitiémoitié (deux cas) ou au prorata des revenus (deux), alors que cinq couples mettent en commun leurs salaires. Parmi ces derniers, seulement deux redistribuent entre les deux conjoints également le surplus suite au paiement des dépenses communes. Parmi les sept couples en union de fait dont le conjoint gagne davantage que sa conjointe, un seul fonctionne avec une mise en commun des salaires. Dans trois couples, les dépenses sont toutefois réparties au prorata des revenus alors que les trois derniers couples paient moitié-moitié les comptes communs indépendamment de l'écart des revenus entre

conjoints. En somme, si à première vue dans ces couples mariés, les conjoints semblent plus nombreux à favoriser une mise en commun des revenus, on observe peu de différences entre ces derniers et les cohabitants en ce qui a trait à la mise en commun des surplus.

Comme le montre abondamment la littérature, il découle de ces arrangements que les hommes, parce qu'ils sont nettement plus nombreux à gagner un revenu supérieur à celui de leur conjointe, conservent une marge de manœuvre plus importante pour leurs dépenses personnelles et l'épargne à long terme. La situation des couples en union de fait semble plus problématique puisqu'au moment d'une rupture chacun repart avec ses avoirs et que les maternités semblent peser beaucoup plus lourdement sur les finances des femmes à court et à long terme. Dans l'ensemble des entretiens, on observe que l'écart entre les conjoints, qu'ils soient mariés ou non, se creuse au moment d'un congé de maternité et au cours des années qui suivent puisque les femmes sont nombreuses à réduire leur temps de travail, et que certaines d'entre elles épuisent entièrement leurs économies au cours de cette période. Comme le soulignent Sussman et Bonnell (2006) :

Le moment où un couple fonde un foyer peut se répercuter sur le revenu des femmes (Drolet, 2002). Les occasions de promotion et de croissance du revenu se présentent surtout en début de carrière, ce qui coïncide souvent avec la période où l'on décide de se marier et de fonder un foyer. Les femmes qui ne peuvent saisir les occasions qui se présentent durant cette période parce qu'elles élèvent leurs enfants ne rattraperont le chemin perdu, si jamais elles y parviennent, qu'une fois que leurs enfants sont grands. (Sussman et Bonnell, 2006 : 14.)

Parmi les sept couples ou les salaires sont équivalents, soit quatre couples mariés et trois couples en union de fait, tous les couples sauf un gèrent leurs avoirs séparément et partagent leurs dépenses moitié-moitié. Le couple qui se distingue n'est pas marié, chacun des conjoints possède un salaire d'environ 40 000 qui est versé dans un compte joint pour assumer les dépenses communes mais aussi l'épargne des deux conjoints.

Nous avons voulu vérifier si les différences de conception du salaire étaient liées au genre ou au pouvoir économique des conjoints. C'est pourquoi nous avons rencontré des couples dont la conjointe gagne un revenu supérieur à celui de son conjoint. Rappelons cependant que la proportion des femmes qui gagnent plus que leur conjoint était en 1997 de près de 24 % au Québec (Fortier et Jean, 2000) ce qui reflète aussi la situation nationale. Toutefois, au Canada, cinq femmes sur six que l'on peut qualifier de principaux soutiens à long terme, soit pour une durée de 5 ans ou plus, n'ont pas d'enfants d'âges préscolaires à la maison (Sussman et Bonnel, 2006). Rappelons aussi que les femmes sont plus nombreuses à demeurer en union de fait lorsqu'elles ont un revenu plus élevé et donc une certaine indépendance financière.

Les analyses de notre enquête montrent que c'est dans les couples où les femmes gagnent davantage que leur conjoint que l'on retrouve le plus souvent une mise en commun des salaires et des surplus. Cette manière de faire renvoie à une vision féminine du salaire puisqu'il y a mise en commun des ressources plutôt que mise en commun des dépenses. En effet, parmi les 15 couples rencontrés où la conjointe gagne davantage, 12 couples (8 cohabitants et 4 mariés) avaient mis en commun leurs avoirs et 7 d'entre eux redistribuaient également les surplus entre les conjoints de manière à assurer une certaine équité entre partenaires notamment au niveau des dépenses personnelles et de l'épargne à long terme. Les trois autres couples partageaint les dépenses moitié-moitié.

Ce sont les femmes, mariées ou non, qui expriment davantage d'insatisfaction face à l'organisation financière du couple. Ce phénomène est constant bien que pour des raisons différentes, que les femmes gagnent moins, autant ou plus que leur conjoint. Ce sont elles également qui majoritairement effectuent le « moneywork », soit le travail quotidien de gestion financière du ménage. Il s'agit là sans doute d'une manière d'exercer un certain contrôle sur les finances du ménage. L'un des préalables aux discussions et aux négociations conjugales sur les questions financières est le partage d'informations entre les conjoints. En effet, pour défendre un point de vue, il importe d'avoir les informations nécessaires à l'argumentation.

Par ailleurs, les femmes mariées et celles en union de fait ne semblent pas différer dans leur façon d'envisager les écarts de revenu entre elles et leur conjoint. Elles le perçoivent comme une réalité à laquelle elles se plient et qui peut être amenée à changer avec le temps. Contrairement aux études américaines et suédoises, un revenu moindre ne parait pas se traduire par un pouvoir décisionnel moindre dans le couple en ce qui concerne la gestion financière. Néanmoins, le fait de gagner moins que leur conjoint amène les femmes à limiter grandement leurs dépenses personnelles comme nous l'avons souligné. Celles-ci se sentant coupable des dépenses qui n'entrent pas dans la catégorie des besoins strictement familiaux. Plus largement, les femmes qui gagnent moins sont plus réticentes à critiquer les choix de leurs conjoints lorsque celui-ci fait des dépenses personnelles qu'elles jugent excessives. Ce double frein, soit par rapport à leurs dépenses personnelles et aux commentaires qu'elles pourraient émettre face aux dépenses personnelles de leur conjoint, est particulièrement présent chez les femmes vivant en union de fait.

3.3.3 CONCLUSION

L'étude de la gestion de l'argent entre conjoints est un domaine relativement nouveau au Canada et particulièrement au Québec. L'analyse des entretiens réalisés auprès de 48

personnes ne montre pas de différences entre couples mariés et couples vivant en union de fait dans les modes de gestion. De manière générale, les couples parlent peu d'argent entre eux et gèrent leurs avoirs sans anticiper une éventuelle rupture. Les différences observées renvoient au genre et au pouvoir économique relatif des conjoints. Les hommes perçoivent leur salaire comme leur appartenant en propre. Lorsqu'ils gagnent plus que leur conjointe, ce qui est le cas de 75 % des couples québécois, ils privilégient une logique de partage des dépenses (à parts égales ou au prorata des revenus). C'est ainsi que lorsque le conjoint gagne plus, la gestion de l'argent se fait le plus souvent de manière séparée. Dans ce contexte et bien que ce soit néanmoins dans un souci d'égalité entre conjoints, on observe parfois des écarts importants dans le standard de vie des deux conjoints. En effet, une fois les dépenses communes assumées, les hommes ont une marge de manœuvre nettement supérieure à celle de leur conjointe et ces dernières sont nombreuses à restreindre leurs dépenses. Inversement, on observe que les femmes qui ont un revenu plus important que celui de leur conjoint favorise majoritairement une logique de mise en commun des avoirs afin de réduire les écarts dans le standard de vie des deux conjoints. Cette manière d'aborder la gestion financière renvoie il va sans dire à une conception plus collective des avoirs qui entrent dans le ménage (Belleau, à paraître).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Québec se distingue depuis peu comme le chef de file des unions de fait au Canada mais aussi ailleurs dans le monde. Sous divers aspects, les unions de fait se rapprochent des unions des couples mariés au Québec, et ce, en termes de fertilité, de stabilité de la relation, du sens que les conjoints lui accordent, etc. Elles semblent désormais sur un pied d'égalité en termes d'acceptation sociale comme en témoignent leur nombre croissant et la proportion des naissances hors mariage. En effet, au Québec, près de 60 % des enfants naissent en dehors des liens du mariage et ce phénomène semble être le fait principalement des Canadiens français qui ne voient plus dans le mariage un encadrement essentiel à la vie familiale.

La littérature recensée montre que le sens que les couples mariés ou en union de fait donnent à leur relation semble très proche. Plusieurs associent le mariage à l'arrivée des enfants et les cohabitants sont aussi nombreux à considérer que les enfants sont une alternative au mariage puisqu'ils créent le lien et symbolise la durée.

Si les différences entre couples mariés et en union de fait semblent s'amenuiser, on observe cependant des différences importantes à certains égards entre hommes et femmes par rapport à la conjugalité. Par exemple, dans les intentions de se marier les femmes sont plus nombreuses à vouloir convoler en juste noce, et ce, avant tout pour des raisons affectives et pour le romantisme de l'évènement. Ce constat remet en question l'idée même du choix de se marier lorsqu'un des conjoints refuse.

L'analyse des entretiens qualitatifs montre, par ailleurs, que pour la majorité des couples les questions légales ne sont pas considérées dans la décision de se marier ou de vivre en union de fait tant chez les hommes que chez les femmes. Cette décision s'articule essentiellement autour de la relation affective et de sa reconnaissance publique, tant chez les couples mariés que chez les concubins. On observe à ce sujet une méconnaissance profonde des droits et responsabilités des conjoints en regard d'une éventuelle une rupture et ce, chez les couples mariés ou en union de fait. Ce constat remet en question l'idée que les conjoints de fait ne souhaitent pas se marier parce qu'ils rejettent l'encadrement juridique du mariage. Il souligne aussi à grands traits la nécessité d'informer les couples sur les conséquences d'une rupture selon l'état matrimonial dans lequel ils vivent.

Mais on peut se demander si plus d'informations suffiraient à modifier les comportements de ceux qui sont en union de fait et qui se croient à tord encadrés juridiquement comme le sont les couples mariés. En effet, l'analyse des « négociations » conjugales et de l'idéologie amoureuse comme système de

représentations, de valeurs et de schèmes de pensées montre également que les couples semblent peu enclins à « négocier » entre eux. Non seulement n'anticipent-ils pas la rupture mais ils discutent très peu entre eux des dimensions financières de l'union préférant mettre de l'avant l'idée de partage, de solidarité, la logique du don et du désintérêt personnel. D'autres études sont requises pour mieux saisir les points de convergeance et de divergeance entre unions de fait et couples mariés au chapitre de l'engagement conjugal et du sens que les individus donnent à leur relation. Nous travaillons actuellement à la réalisation d'une telle enquête d'un point de vue qualitatif auprès de 60 répondants du Québec.

L'examen des modes de gestion de l'argent, s'ils ne révèlent pas de différence significative entre types d'union, montre une fois de plus des écarts entre les hommes et les femmes dans leurs conceptions de l'argent dans la sphère domestique mais aussi au niveau des effets très concrets de l'organisation financière du ménage sur le devenir de chacun. Celles-ci sont nombreuses à avoir un standard de vie moindre que celui de leur conjoint. Les écarts de salaires entre conjoints qui sont de nature structurelle et non pas de l'ordre du privé, placent ces dernières dans une situation nettement désavantageuse (particulièrement au moment de la maternité) qui limite grandement leur possibilité de faire valoir leurs intérêts. L'idéologie amoureuse les incite d'ailleurs à placer leurs intérêts individuels en second plan, soit après ceux du couple et de la famille. En d'autres termes, si comme le veut la croyance populaire, les hommes et les femmes négociaient, ces dernières seraient toutes de bien mauvaises négociatrices... sauf celles qui gagnent plus que leur conjoint! Enfin, ce constat d'un écart dans le standard de vie des deux conjoints d'un même ménage plaide en faveur d'une remise en question de l'idée même d'un « revenu familial », comme le font actuellement dans certains pays nordiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Ambert, A.-M. (2006), « Cohabitation and Marriage: How are They related », *Contemporary Family Trends*, The Vanier Institute of the Family.
- Ashby, K. J. et C. B. Burgoyne (2007), « Seperate Financial Entities? Beyond Categories of Money Management », *The Journal of Socio-Economics*. Doi:10.1016/j.socec.2006.12.035
- Battagliola, F. (1998), La fin du mariage, Paris, Syros/Alternatives.
- Bech, U. et E. Bech-Gersheim (1996), « Individualization and Precarious Freedom: Perectivew and Controversies of a Subject-oriented Sociology »; dans P. Heelas, S. Lash et P. Morris, *De traditionalization, Critical Reflections on Authrity and Identity,* Cambridge, Blackwell Publishers, p. 13-48.
- Bech U. et E. Bech-Gernstein (1995), The Normal Chaos of Love, Chicago, Polity Press.
- Bélanger, A. et P. Turcotte (1999), « L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur le début de la vie conjugale des Québécoises », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 28, n° 1-2, p. 173-197.
- Belleau, H. et F.R. Ouellette (2005), « La famille l'amour et l'argent », *Enfances, Familles, Générations*, n° 2, www.erudit.org.
- Belleau, H. (2007), « Comptes et histoires d'amour : la gestion de l'argent au sein des couples vivant en union de fait au Québec », Conférence donnée lors d'un colloque de la *Chaire du notariat*, Université de Montréal, Montréal, 17 mars.
- Belleau, H. (à paraître), « Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs : Les comptes conjuguaux des ménages québécois », L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale, ouvrage collectif en préparation.
- Belleau H. et Henchoz C. (à paraître) « L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale », ouvrage collectif en préparation.
- Bernier, L. (1996), « L'amour aux temps du démariage », Sociologie et société, vol. 28, n° 1, printemps, p. 47-61.
- Bernier, L. et D. Lemieux (1998), « Je me marie... Je me marie pas... », *Cap-aux-diamants*, nº 55, automne.
- Bumpass, L. L., J. A. Sweet et A. Cherlin (1989), « The Role of Cohabitation in Declinig Rates of Marriage », *Journal of Marriage and the Family,* vol. 53, n° 4, p. 913-927.
- Conseil de la famille et de l'enfance (2007), *Transitions familiales. Le rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Gourvernement du Québec, 231 p.
- Duchesne, L. (1993), *La situation démographique au Québec*, édition 1993, Québec, Bureau de la statistique du Québec.
- Duval, L. (2000), « Les jeunes du Québec sont-ils différents? », *Être jeune en l'an 2000,* Madeleine Gauthier, Luce Duval, Jacques Hamel et Bjenk Ellenfsen (dir.), Observatoire Jeunes et Société en collaboration avec *Le Devoir*, Les Éditions de l'IQRC, p. 107-111.
- Elizabeth V. (2001), « Managing Money, Managing Coupledom: A Critical Examination for Cohabitants' Money Management Practices », *The Sociological Review*, n° 49, p. 389-411.
- Fortier C. et S. Jean (2000), « La contribution des femmes au revenu d'emploi du couple », Bulletin : Données Sociodémographiques, En Bref, ISQ, vol. 5, n° 1, p. 6-8.
- Furstenberg, F. F. Jr., J. O Teifler (1994), « Reconsidering the Effects of Marital Disruption: What Happens to Children of Divorce in Early Adulthood? », *Journal of Family Issues*, n° 15, p. 173-190

- Gauthier, M. (2003), « Que sont les rites devenus? Le mariage en déclin : à quoi se reconnaît un couple? », *Le Devoir*, Édition du mercredi 20 août.
- Giddens, A. (1991), *Modernity and Self-Identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford, Stanford University Press, 256 p.
- Giddens, A. (1992), *The transformation of intimacy,* Stanford, California, Stanford University Press.
- Giddens, A. (1993), « Modernité avancée, identité de soi et sécurité ontologique » dans M. Audet et H. Bouchikhi (dir.), *Structuration du social et modernité avancée*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 465-476.
- Heimdal, K. R. et S.K. Houseknecht (2003), « Cohabiting and Married Couples' Income Organization: Approaches in Sweden and the United States », *Journal of Marriage in Family*, n° 65, p. 525-538.
- Henchoz C. (2007), Couple et argent : Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale, Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel, Suisse, 319 p.
- Hurtubise R. (1998), L'amour, le soi et la société. Sociologie de la connaissance amoureuse dans les correspondances québécoises, thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Institut de la Statistique du Québec (2006), *La situation démographique au du Québec*, bilan 2006, http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2006/Bilan2006c8.pdf
- Kaufman, J.-C. (1992), La trame conjugale, Analyse du couple par son linge, [Essais et recherches], Paris, Nathan, 213 p.
- Kieman, K. (2001), « Cohabitation in Western Europe: Trends, Issues and Implications », dans A. Booth et A.C. Crouter (dir.), *Just Living Together: Implications of Cohabitation on Families, Children and Social Policy*, Mahwah, NJ, Erlbaum, p. 3-31).
- Lapierre-Adamcyk, É. et C. Charvet (1999a), « L'union libre et le mariage : un bilan des travaux en démographie », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 28, n° 1-2, p. 1-21.
- Lapierre-Adamcyk, É., C. Le Bourdais et N. Marcil-Gratton (1999b), « Vivre en couple pour la première fois : la signification du choix de l'union libre au Québec et en Ontario », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 28, n° 1-2, p. 199-227.
- Laplante, B. (2005) « The Rise of Cohabitation in Quebec: Power of Religion and Power over Religion », *The Canadian Journal of Sociology*, vol. 31, n° 1, p. 1-24
- Le Bourdais, C., É. Lapierre-Adamcyk avec la collaboration de P. Pacaut (2004), « Changes in Conjugal Life in Canada: Is Cohabitation Progressively Replacing Marriage? », *Journal of Marriage and Family*, n° 66, novembre, p. 929-942.
- Le Bourdais, C. et N. Marcil-Gratton, avec la collaboration de D. Bélanger (1999), « Incidence de la rupture d'union des parents durant l'enfance sur le comportement démographique des jeunes adultes » dans M. Corak (dir.), *Labour Markets, Social institutions and the Future of Canada's Children,* Ottawa, Statistique Canada, p. 99-114.
- Le Bourdais C.et A. Soriol (1998), La part des pères dans la division du travail domestique au sein des familles canadiennes, Montréal, Québec, INRS-Urbanisation, Études et Documents, n° 69.
- Le Bourdais, C. et N. Marcil-Gratton (1996) « Family Transformation across the Canadian/American Border: When the Laggard Becomes the Leader », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 27, n° 2, p. 415-436.
- Le Gall, J. (2007), « Aimer un jour, aimer toujours? Le sens des relations amoureuses pour des jeunes issus de l'immigration à Montréal », dans S. Fortin et al., *L'adolescence en contexte urbain et cosmopolite. Regards anthropologiques et implications cliniques*, Éditions du CHU Sainte-Justine, p. 83-106.

- Lemaire, J.-G. (2002), « Le choix amoureux se transforme-t-il avec l'évolution culturelle », Dialogue-Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille, 1 et trimestre.
- Lemieux, D. (2002), « La formation des couples. Parcours conjugaux, rituels et sens des unions chez les couples cohabitants ou mariées », *Lithurgie, Foi et Culture*, n° 38 (été), p. 3-13.
- Lemieux, D. (2003), « La formation du couple racontée en duo », *Sociologie et Sociétés*, vol. 35, n° 2, p. 1-19. [http://www.erudit.org/revue/socsoc/2003/v35/n2/008523ar.html]
- Lemieux D., (2000), « Les nouvelles formes de formation des couples : Les rituels réinventés » , *Être jeune à l'an 2000*, Observatoire Jeunes et société en collaboration avec *Le Devoir*, Les Éditions de l'IQRC, p. 112-115.
- Lemieux, D. (1996a), « Le lien parent-enfant en mutation : contextes, rôles parentaux et représentations de l'enfant », dans R. Dandurand, R. Hurtubise, et C. Le Bourdais, *Enfances : Perspectives sociales et pluriculturelles*, p. 218-233.
- Milan, A. (2000), « Les familles : 100 ans de continuité et de changement », *Tendances sociales canadiennes*, Statistiques Canada, n° 11-008 au catalogue, printemps.
- Ministère de la Famille des Aînés et de la Condition féminine (2005), *Un portait statistique des familles au Québec, Édition 2005*, Gouvernement du Québec, 349 p.
- Molgat, M. et J. Charbonneau (2003), « Les relations sociales » dans M. Gauthier (dir.), *La jeunesse au Québec*, Sainte-foy, Éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, p. 82-83
- Nyman, C. et Evertsson (2005), « Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille : un regard sur l'organisation financière des couples suédois », *Revue internationale Enfances, Familles, Générations*, n° 2, printemps.
- Oropesa, R. S., N. S. Landale et T. Kenkre (2003), «Income Allocation in Marital and Cohabiting Unions: The Case of Mainland Puerto Ricans », *Journal of Marriage and Family*, vol. 65, p. 910-926.
- Pahl, J. (1989), Money and Marriage, Basingstoke, Macmillan.
- Pahl, J. (2005), « Individualisation et modèles de gestion des finances au sein des familles », Revue internationale Enfances, Familles, Générations, n° 2, printemps.
- Péron, Y. (2003), « Du mariage obligatoire au mariage facultatif », dans V. Piché et C. Le Bourdais, *La démographie québécoise. Enjeux du xxí^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Phipps, S. et P. Burton (1998), « "Whats Mine is Yours?" The influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure », *Economica*, n° 65.
- Pollard, M. et Z. WU (1998), Situation économique et stabilité de l'union libre, Statistique Canada, Série des documents de travail sur la Dynamique du revenu et de travail : n° produit 75F0002M, n° catalogue 98-10, juillet.
- Pollard, M. et Z. Wu (1998), Divergence of Marriage Patterns in Québec and Elsewhere in Canada. Population Development Revies, n° 24, p. 329-356.
- Ravanera, Z. R. et F. Rajulton (2007), « Changes in Economic Status and Timing of Marriage of Young Canadians », *Canadian Studies in Population*, vol. 34.1, p. 49-67.
- Roussel, L. (1989), La famille incertaine, Paris, Odile-Jacob.
- Segalen, M. (1998), Rites et rituels contemporains, Paris, Nathan, chap. V.
- Singly, F. de (1991), « Le célibat contemporain », dans T. Hibert et L. Roussel (dir.), *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés*, Paris, Institut National d'Études Démographiques, Presses Universitaires de France, p. 75-87.
- Statistique Canada (2004), *Communiqués spéciaux*, Le Quotidien, 4 mai, nº catalogue 11-001-XIF, p. 3.

- Statistique Canada, (2007) « Portrait de famille : continuité et changement dans les familles et les ménages du Canada en 2006, Recensement de 2006 », n° 97-553-X1F, 56 p.
- Sussman et Bonnell (2006), « Ces femmes qui sont le principal soutien de famille », Perspective, aout 2006, Statistique Canada, n° 75-001XIF.
- Théry, I. (1993), Le démariage, Paris Odile Jacob.
- Turcotte P. et A. Bélanger (1997), *The Dynamics of Formation and Dissoultion of First Common-law Unions in Canada*, Ottawa, Ontario, Statistique Canada.
- Villeuneuve-Gokalp, C. (1990), « Du mariage aux unions sans papier : histoire récente des transformations conjugales », *Population*, 45^e année, n° 2, mars-avril, p. 265-297.
- Wu, Z. (2000), Cohabitation. An Alternative Form of Family Living, Oxford University Press, Ontario, 200 p.